

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 20999 Numéro SIREN : 433 932 811 Nom ou dénomination : BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A.)
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 64997

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2021

*Je certifie
cette copie
correcte
Hoch*

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2021
--

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (SA).....	5
II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	7
III - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	9
IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI.....	10
V - FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	10
VI - PARTICIPATIONS CROISEES.....	10
VII - DETENTION DU CAPITAL.....	10

RESULTATS, SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT

I - BILAN	12
A) ACTIF.....	12
B) PASSIF.....	13
C) RESULTATS.....	13
II – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT	14
III – INFORMATION RELATIVE AU DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	14
IV - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	14

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

I - RISQUE DE CREDIT.....	15
II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE.....	17
III - RISQUE DE LIQUIDITE.....	17
IV - RISQUE OPERATIONNEL.....	18
V - RISQUE JURIDIQUE.....	19

ANNEXES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	23
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	24
RAPPORT SUR LE GOURVEMENT D'ENTREPRISE.....	25
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	26
ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SA AU 31/12/2020.....	27

GLOSSAIRE

ALM	<i>Assets and Liabilities Management</i>
F&S	Finance and Strategy
Fixing	Technique de calcul du cours d'équilibre d'un titre financier, obtenu en confrontant les ordres de transaction inscrits au carnet d'ordre.
OPC	<i>Operational Permanent Control</i> - contrôle permanent de niveau 1
ORM	<i>Operational Risk Management</i> - contrôle permanent de niveau 2
PNB	Produit Net Bancaire - calculé comme la différence entre les produits et les charges principalement d'intérêt et de commission. Il mesure la création de richesse des banques et peut en cela être rapproché de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises non financières
Swaps de couverture	Contrat bilatéral dans lequel les parties s'accordent pour échanger des flux d'intérêts fixes contre des flux variables

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

BNP Paribas Public Sector SCF a été créée pour contribuer à accroître la base de financements à moyen et long terme du groupe BNP Paribas et faire face ainsi aux besoins créés par son développement. En effet, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas a souhaité accroître la diversité des sources de financement du groupe, en particulier en recourant à des sources de financement sécurisées.

C'est dans ce contexte que BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice les conditions d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques. Il est apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif, l'émission d'obligations AA/AAA par une société de crédit foncier permettant au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier aurait pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan SFH continuerait à refinancer des prêts immobiliers.

L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ;
et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité dans le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Elle était soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques de sociétés du groupe BNP Paribas, par voie d'émission d'obligations foncières réalisées dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

Suite au remboursement intégral le 26 février 2020 de la dernière émission d'obligations foncières de BNP Paribas Public Sector SCF et compte tenu de l'évolution de la stratégie du Groupe BNP Paribas ne souhaitant plus avoir recours à cette société comme véhicule de refinancement, une demande de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé a été initiée auprès de la Banque Centrale Européenne.

En conséquence du retrait d'agrément de la Banque Centrale Européenne entré en vigueur le 25 mars 2021, BNP Paribas Public Sector SCF a changé de statut et de dénomination pour devenir BNP Paribas Public Sector (S.A) (la « **Société** »).

BNP Paribas Public Sector (S.A) est une société commerciale non régulée ayant pour seul et unique objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, de gérer jusqu'à leur amortissement et/ou remboursement des créances suivantes :

- créances de prêts des métiers Export Finance, Aircraft Finance ;
- créances de prêts aux collectivités territoriales et titres de créances de collectivité territoriales, d'états ou entités supranationales éligibles ;
- créances de toute nature sur BNP Paribas constituées notamment de dépôts à terme et de trésorerie ;

et plus généralement, d'effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières et commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

BNP Paribas Public Sector (S.A) ne peut procéder à l'émission d'obligations foncières, à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé d'obligations ou d'actions.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Approbation des résultats de l'exercice 2020 de BNP Paribas Public Sector SCF

L'assemblée générale annuelle du 3 mai 2021 de BNP Paribas Public Sector SCF a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels faisaient apparaître un bénéfice de 3 733 527,87 euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- des produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 4 740 686 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- des charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour – 428 376 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- des charges d'intérêts liées aux créances de la clientèle financière pour un montant de – 67 498 euros en raison de la reprise du lissage des surcotes décotes des dossiers remboursés.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts pour un montant de 1 364 535 euros.
- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 2 021 euros et – 242 676 euros (taux négatif).
- des intérêts négatifs sur garantie espèce pour – 2 200 euros.
- des charges sur titres de placement pour –7 063 002 euros après prise en compte des swaps de couverture et étalement des primes d'émission.
- des produits sur opérations sur titres liées à l'étalement des soultes sur titres pour 5 317 443 euros.
- reprises de provisions sur titre de placement de l'année 2020 pour 143 267 euros.
- de gains sur opérations de change et d'arbitrage pour 293 078 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour – 494 euros.
- autres charges diverses d'exploitation de – 238 354 euros au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2020.
- d'une charge d'impôts différés pour – 762 034 euros.

- une charge d'impôt de – 108 565 euros.

Le résultat au 31 décembre 2020 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celle-ci représente 1200 000 euros au 31 décembre 2020, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de – 82 486 euros.
- Le montant des frais généraux est de –431 503 euros.
- Le montant des impôts et taxes se monte à –99 685 euros.

L'assemblée générale annuelle a décidé d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à – 6 222 083,71 euros.

Bénéfice de l'exercice	3 733 527,87 euros
Report à nouveau antérieur	– 9 955 611,58 euros
Total	– 6 222 083,71 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	– 6 222 083,71 euros
Total	– 6 222 083,71 euros

2. Cession d'actifs

BNP Paribas Public Sector (S.A.) a procédé à dix cessions de créances sur personnes publiques en tant que cédant à BNP Paribas SA en tant que cessionnaire pour un montant total de 73 131 164 euros.

Au 31 décembre 2021, le pool d'actifs éligibles représentait, en valeur nominale 88 043 749 euros équivalents, se décomposant comme suit :

- 43 043 749 euros équivalents pour les créances et
- 45 000 000 euros pour les titres.

3. Remboursement et refinancement d'une obligation

Une obligation de 1 milliard d'euros est arrivée à maturité le 26 février 2020 et a été intégralement remboursée.

Cette dernière émission a été remboursée partiellement par la trésorerie disponible de la Société.

Pour en refinancer le solde, une avance de BNP Paribas SA (dite « avance d'encaissement finale ») de 935 millions d'euros a été mise en place en faveur de la Société le 25 février 2020. Sa documentation juridique prévoit que le remboursement de cette avance sera assuré par les remboursements de principal des créances éligibles détenues par la Société.

4. Documentation du programme d'émission

Dans la mesure où BNP Paribas Public Sector (S.A.) n'a plus la faculté statutaire de procéder à l'émission d'obligations foncières, à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé d'obligations ou d'actions, aucun programme d'émission n'a été mis en place.

5. Transparence

BNP Paribas Public Sector (S.A) ne dispose plus de titres admis sur un marché réglementé.

Par conséquent BNP Paribas Public Sector (S.A) n'est plus soumis aux obligations de transparence tels que prévus par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

6. Gouvernance et mode de direction

Le changement de statut opéré au sein de BNP Paribas Public Sector (S.A) n'a entraîné aucune modification sur le mode de gouvernance

7. Réduction de Capital

Aucune opération sur le capital de la Société n'a été réalisée durant l'exercice 2021.

8. Réduction du nombre d'actionnaires

Aucune réduction du nombre d'actionnaires de la Société n'a été réalisée durant l'exercice 2021.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

Conformément à son objet social, BNP Paribas Public Sector (S.A) en tant que société commerciale non régulée continuera de gérer jusqu'à leur amortissement et/ou remboursement les créances suivantes :

- créances de prêts des métiers Export Finance, Aircraft Finance ;
- créances de prêts aux collectivités territoriales et titres de créances de collectivité territoriales, d'états ou entités supranationales éligibles ;
- créances de toute nature sur BNP Paribas constituées notamment de dépôts à terme et de trésorerie ;

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI

Aucun évènement important pouvant avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la situation financière de la Société n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ses statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

VI - PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à ses statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n'avons relevé durant l'exercice 2021 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

VII - DETENTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de votre Société est la société BNP Paribas qui détient 99,99 % du capital.

Dans la mesure où la Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues à la clôture de l'exercice 2018 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

L'actionnariat au 31 décembre 2021 est constitué comme suit :

BNP PARIBAS 662 042 449 RCS Paris Société Anonyme au capital de : 2 499 597 122 euros Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris Détient 2 403 999 actions	ANTIN PARTICIPATION 5 433 891 678 RCS Paris Société par Actions Simplifiée au capital de : 184 351 045 euros Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris Détient 1 action
---	---

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux dispositions du Code de commerce (article L. 225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

I - BILAN¹

A) ACTIF

Les disponibilités d'un montant de 30 970 427 euros représentent:

- Les comptes courants domiciliés à l'Agence des banques présentent un solde de 6 514 641 euros au 31 décembre 2021.
- Les créances vis-à-vis de BNP Paribas S.A. liées au paiement des sommes dues au titre des prêts représentent 24 455 786 euros.

Les expositions sur personnes publiques représentent 94 468 293 euros à la fin du quatrième trimestre 2021. Elles se décomposent ainsi :

- Dans le poste de prêts représentent les créances clientèles y compris les intérêts courus pour 48 737 576 euros.
- Dans le poste de valeurs mobilières de placement compris par un montant de 45 379 347 euros qui correspondent à un titre et leurs créances rattachées pour 351 370 euros.

Le dépôt à terme représente 24 000 000 euros compris dans le poste de prêts. Les créances rattachées adossées à ce dépôt ont été reclassées au passif en raison des taux négatifs. Par ailleurs, pour les mêmes raisons, les dettes rattachées sur emprunt ont été reclassés à l'actif du bilan pour un montant de 3 604 euros.

Le poste de autres créances d'un montant de 1 761 754 euros représentent principalement la provision sur la commission de mise à jour de financements pour 1 200 000 euros.

Les charges constatées d'avance d'un montant de 885 608 euros représentent principalement la partie non courue, au 31 décembre 2021, des soultes liées aux swaps de micro couverture. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.

¹ En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro supérieur.

B) PASSIF

Les dettes envers les établissements de crédit sont représentées par une avance d'encaissement de 118 827 652 euros auprès de BNP Paribas. Les dettes rattachées mis au passif représentent les intérêts sur prêt pour 6 381 euros (intérêts négatifs).

Le poste autres dettes d'un montant de 894 667 euros représentent essentiellement les intérêts à payer sur swaps de devises pour 154 904 euros, swaps de taux pour 371 988 euros, et les factures non reçues au 31 décembre 2021 pour 365 396 euros.

Le poste dettes fiscales et sociales, pour un montant de 2 459 456 euros comprend l'impôt différé de 1 323 865 euros.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 2 913 793 euros représentent essentiellement la partie non courue des soultes de swap en devises au 31 décembre 2021. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.

Le poste d'écarts de conversion d'un montant de 2 866 570 euros représente le résultat latent de la réévaluation des swaps de devises au 31 décembre 2021.

Le capital social de la Société demeure à 24 040 000 euros.

La réserve légale s'élève à 2 322 537 euros au 31 décembre 2021.

Le report à nouveau s'élève à – 6 222 084 euros.

Le résultat au 31 décembre 2021 est de 3 980 713 euros.

C) RESULTATS

Le résultat au 31 décembre 2021 fait ressortir un bénéfice de 3 980 713,50 euros.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Proposition d'affectation du résultat

Il vous est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante: Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021, et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à – 2 241 370,21 euros.

Bénéfice de l'exercice	3 980 713,50 euros
Report à nouveau antérieur	– 6 222 083,71 euros
Total	– 2 241 370,21 euros
Dotations à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	– 2 241 370,21 euros
Total	– 2 241 370,21 euros

II – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2021, les fonds propres de la société, y compris le résultat s'établissent à 24 121 166 euros.

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'Obligations Foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés, ainsi que d'emprunts relais (ne bénéficiant pas du privilège légal) permettant de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'un refinancement ultérieur et d'avances d'encaissement permettant de pallier des décalages de trésorerie. En outre, ses statuts la contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes ses contreparties.

III - INFORMATION RELATIVE AU DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéances des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour la Société en dehors des opérations de banque et connexes.

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux.

Pour les créances et dettes relatives aux opérations de banque et connexes de la Société, la durée résiduelle des emplois et ressources est présentée en annexe 4.e des états financiers.

IV - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

I - RISQUE DE CREDIT

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire.

BNP Paribas Public Sector (S.A) n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

Il convient de noter que le risque de crédit que prend la société ne porte que sur des expositions sur personnes publiques, ou sur les émetteurs ou dépositaires auprès desquels elle effectue des dépôts à vue ou à terme.

✦ Risque de crédit sur les personnes publiques

Les expositions sur personnes publiques, qui peuvent être des expositions directes sur personnes publiques ou des expositions garanties par des personnes publiques :

- Les expositions directes sur des personnes publiques sont constituées de titres obligataires, et de prêts accordés à des collectivités locales. Ces personnes publiques sont notées de AA à AAA par au moins 2 agences de notation et/ou sont situées dans des pays dans lesquels les souverains sont notés de AA à AAA par au moins 2 agences de notation.
- Les expositions garanties par des personnes publiques sont constituées de prêts bénéficiant de garanties d'Export Credit Agencies, équivalentes à des garanties des Etats souverains correspondants. Ces souverains sont notés de AA à AAA par au moins 2 agences de notation.

✦ Risque de confusion lié au recouvrement sur les créances de prêts.

Jusqu'à la date de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF, BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou à l'acquisition d'expositions sur des personnes publiques, aussi le risque sur les débiteurs, clients de BNP Paribas ou des sociétés du groupe sont des expositions sur une personne publique ou garanties par une personne publique situées dans des pays dans lesquels le souverain bénéficie des meilleures notations.

Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapport aux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « commingling risk », BNP Paribas Public Sector SCF devenue BNP Paribas Public Sector (S.A) bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaires, non bénéficiaire de garanties personnelles ou réelles de BNP en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF devenue BNP Paribas Public Sector (S.A), comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement. Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier.

Toute somme demeurant au crédit du compte de nantissement après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devra être rétrocédée dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

✦ Risque au regard des dépôts à vue, à terme et investissements

Dans la mesure où les dépôts doivent contractuellement être constitués auprès d'un émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque est considérablement atténué.

✦ Ratio de couverture

Jusqu'à la date de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF, BNP Paribas Public Sector SCF respectait les règles de surdimensionnement prévues par l'article L.513-12 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « **Règlement n°99-10** »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 105% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L.513-15 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
 - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;
 - 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;

- 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
- 100% pour les titres et valeurs sûres et liquides ;
- 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Jusqu'à la date de retrait d'agrément, BNP Paribas Public Sector SCF s'engageait (i) à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) à maintenir un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE

Jusqu'à la date de retrait d'agrément, BNP Paribas Public Sector SCF ne devait pas assumer de risque de change ni de risque de taux, et pratiquait donc une couverture quasi-systématique des nouvelles opérations (achat d'un nouveau portefeuille de créances, nouvelle émission) par des swaps de devise et des swaps de taux :

- L'ensemble des créances clientèle à taux fixe et la majorité des créances à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois ont été swappés contre Euribor 1 mois.
- Les avances de trésorerie ou emprunts relais de BNP Paribas Public Sector SCF ont été également indexés sur Euribor 1 mois.
- Le cash en provenance des remboursements clientèle a été régulièrement utilisé pour rembourser les avances d'encaissement et les emprunts relais ou est laissé à court terme sur le compte courant cash de BNP Paribas Public Sector SCF.

Le seul risque de taux était donc un risque sur les « *fixings* », mais ce risque était très limité car il s'étendait sur une période de moins d'un mois et de façon marginale sur une période de quelques mois grâce à notre choix d'indexer la plupart des actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Suite au retrait d'agrément et compte tenu de l'objet social limité de BNP Paribas Public Sector (S.A), l'exposition de la Société aux risques de taux, de change et de marché a été considérablement réduite.

III - RISQUE DE LIQUIDITE

Jusqu'à la date de retrait d'agrément, à partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques pouvaient ne pas coïncider avec ceux des obligations foncières, BNP Paribas Public Sector SCF bénéficiait d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement

(« *Master Servicing Agreement* ») de procéder à l'avance des sommes à recouvrir pour un montant correspondant aux échéances devant être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'obligations foncières donnée.

Toutefois, suite au remboursement intégral de la dernière obligation foncière le 26 février 2020, le risque de liquidité auquel la Société est désormais exposé est nul.

IV - RISQUE OPERATIONNEL

Jusqu'à la date de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF, les procédures de gestion des risques et de contrôle interne s'appliquaient à la société selon le dispositif prévu pour les établissements de crédits et entreprises d'investissement.

A ce titre, pour l'exercice 2021, les seuils d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel (article 98, de l'Arrêté du 3 novembre 2014) de BNP Paribas Public Sector SCF déterminés sur la base du PNB de l'exercice 2020 et compte tenu des fonds propres au 31 décembre 2020, ont été fixés à 100 000 euros pour les cas de fraude et à 1 million d'euros pour les autres cas.

Ces seuils ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2021 avec le rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques.

Par ailleurs, jusqu'à la date de retrait d'agrément, il n'y avait de risque lié à la mobilisation des créances dans la mesure où BNP Paribas Public Sector SCF était une structure de type « *true sale* ».

Une convention de « mise à disposition de moyens » conclue avec BNP Paribas permet également la mise à disposition par BNP Paribas de tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la BNP Paribas Public Sector SCF devenue BNP Paribas Public Sector (S.A) notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de conformité.

Suite au retrait d'agrément, les procédures applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement ne sont plus applicables à BNP Paribas Public Sector (S.A).

Toutefois, BNP Paribas Public Sector (S.A) reste soumise au dispositif interne de mesure et de gestion du risque opérationnel mis en œuvre dans le groupe BNP Paribas.

Ce dispositif couvre tous les événements incluant les risques liés à des événements de faible occurrence mais à fort impact, les risques de fraudes interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013.

Ce dispositif s'inscrit notamment dans le cadre d'une gouvernance formalisée qui associe :

- un premier niveau de défense, sous la responsabilité des équipes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des processus et qui s'appuie sur des compétences dites OPC (Operational Permanent Control).
- un second niveau de défense, constitué de fonctions de contrôle permanent indépendantes, et en particulier des équipes RISK (dont RISK ORM) chargées de définir le cadre général de fonctionnement du dispositif de gestion des risques opérationnels et d'exercer un second regard sur la façon dont ceux-ci sont identifiés, évalués et gérés par le premier niveau de défense.

Les décisions structurantes de gestion du risque opérationnel sont prises par le management dans le cadre de comités formels dans lesquels le second niveau de défense est présent et qui font l'objet de compte rendus.

Un système d'escalade et d'arbitrage encadre ce dispositif de gouvernance.

V - RISQUE JURIDIQUE

La Société s'appuie pour les besoins du suivi de sa vie sociale sur les équipes de internes de la fonction LEGAL de BNP Paribas.

* * *

Par ailleurs, il n'existe pas à la date d'émission du présent rapport, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société.

* * *

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n'est en cours.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS-CARBONE

La Société ne dispose ni d'effectifs, ni de moyens propres, et repose sur ceux mis à sa disposition par sa société mère, BNP Paribas. Pour plus d'informations sur les conséquences sociétales et environnementales et engagements en faveur du développement durable du groupe BNP Paribas, il convient de se consulter le document de référence publié annuellement à l'adresse ci-dessous :

<https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Il vous est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante: Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021, et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à – 2 241 370,21 euros.

Bénéfice de l'exercice	3 980 713,50 euros
Report à nouveau antérieur	– 6 222 083,71 euros
Total	– 2 241 370,21 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	– 2 241 370,21 euros
Total	– 2 241 370,21 euros

***PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2022***

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022**

1. Arrêté des comptes annuels, rapport annuel de gestion du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ; rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021; et quitus aux administrateurs

PREMIERE RESOLUTION

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport financier annuel du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, lesquels font apparaître un bénéfice d'un montant de 4 184 347,37 euros. »

« L'Assemblée approuve également les opérations figurant dans les comptes ou dans les rapports susmentionnés. En conséquence l'Assemblée donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. »

Cette résolution est

2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

« L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide d'affecter le résultat comme suit :

Le bénéfice s'inscrit à 4 184 347,37 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante: Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021, et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à - 2 241 370,21 euros.

Bénéfice de l'exercice	3 980 713,50 euros
Report à nouveau antérieur	- 6 222 083,71 euros
Total	- 2 241 370,21 euros
Dotations à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros

Report à nouveau	– 2 241 370,21 euros
Total	– 2 241 370,21 euros

Cette résolution est

3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'absence de conventions réglementées

TROISIEME RESOLUTION :

« L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport, concernant l'absence de conventions ou d'engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé. »

Cette résolution est

4. Pouvoirs en vue des formalités

QUATRIEME RESOLUTION

« L'Assemblée générale décide de donner tous pouvoirs à la société « LEXTENSO/PETITES AFFICHES » pour effectuer toutes les formalités légales et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent. »

Cette résolution est

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.
1 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 1er avril 2022,

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ridha Ben Chamek

ETATS FINANCIERS DE

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

31 DECEMBRE 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

**Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations financières	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
TOTAL Actif Immobilisé (II)	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production biens	-	-	-	-
En-cours de production services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Valeurs mobilières de placement:	-	-	-	-
dont actions propres	-	-	-	-
dont autres titres	45 730 716,83	-	45 730 716,83	132 615 529,73
Disponibilités	30 970 427,27	-	30 970 427,27	25 053 972,30
TOTAL Disponibilités	76 701 144,10	-	76 701 144,10	157 669 502,03
Charges constatées d'avance	885 608,33	-	885 608,33	695 459,13
TOTAL Actof Circulant (III)	79 348 505,93	-	79 348 505,93	160 032 506,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Écarts de conversion - Actif (VI)	0,01	-	0,01	3 439 966,05
TOTAL Général (I + II + III + IV + V + VI)	152 089 685,89	-	152 089 685,89	450 423 789,82

BILAN - PASSIF

BILAN - PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
	Brut	Net
Capital social ou individuel dont versé:	24 040 000,00	24 040 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	2 322 536,56	2 322 536,56
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
TOTAL Réserves	2 322 536,56	2 322 536,56
Report à nouveau (d)(o)	- 6 222 083,71	- 9 955 611,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (e)	3 980 713,50	3 733 527,87
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL Capitaux propres (I)	24 121 166,35	20 140 452,85
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL Autres fonds propres (II)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL Provisions pour risques et charges (III)	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 032,93	419 113 829,00
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs:	-	-
TOTAL Dettes financières	118 834 032,93	419 113 829,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 459 456,38	3 640 725,73
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	894 666,58	2 429 934,89
TOTAL Dettes d'exploitation	3 354 122,96	6 070 660,62
Produits constatés d'avance	2 913 793,35	5 098 847,42
TOTAL Dettes (IV)	125 101 949,24	430 283 337,04
Écarts de conversion Passif (V)	2 866 570,30	-
TOTAL Général (I + II + III + IV + V)	152 089 685,89	450 423 789,89

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0,00		0,00	0,00
Production vendue biens	0,00		0,00	0,00
Production vendue services	0,00		0,00	0,00
Chiffres d'affaires nets	0,00		0,00	0,00
Production stockée			0,00	0,00
Production immobilisée			0,00	0,00
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0,00	0,00
Autres produits			1 200 002,72	1 200 000,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 200 002,72	1 200 000,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (marchandises)			0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0,00	0,00
Autres achats et charges externes			270 925,25	431 503,00
Impôts, taxes et versements assimilés			268 535,73	138 669,27
Salaires et traitements			0,00	0,00
Charges sociales			0,00	0,00
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	0,00	0,00
		Dotations aux provisions	0,00	0,00
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		0,00	0,00
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		0,00	0,00
Autres charges			133 806,52	82 980,30
Total des charges d'exploitation (II)			673 267,50	653 152,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-526 735,22	-546 847,43
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0,00	0,00
Produits financiers de participations			0,00	0,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			5 173 196,15	10 759 121,23
Reprises sur provisions et transferts de charges I			0,00	143 266,89
Différences positives de change			0,00	293 078,50
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des produits financiers (V)			5 173 196,15	11 195 466,62
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			2 686 408,49	7 138 187,00
Différences négatives de change			43 636,75	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des charges financières (VI)			2 730 045,24	7 138 187,00
RÉSULTAT FINANCIER			2 443 150,91	4 057 279,62
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 969 886,13	4 604 127,05

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0,00	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 010 827,37	870 599,04
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 373 198,87	12 395 466,62
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 392 485,37	8 661 938,61
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	3 980 713,50	3 733 528,01

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Public Sector SCF sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Le 25 mars 2021, l'entité BNP Paribas Public Sector SCF a eu un retrait d'agrément en tant qu'établissement de crédit.

Pour cela, les comptes au 31/12/2021 ont été arrêtés selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à

l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Valeurs mobilières de placement

Sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

2.1. Variation des autres immobilisations financières et autres titres immobilisés

	Valeur à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur à la clôture
Autres titres immobilisés					
Dépréciation					
Valeur nette comptable des autres titres immobilisés					
Prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Dépréciation					
Valeur nette comptable des prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Autres					
Dépréciation					
Valeur nette comptable autres					
TOTAL	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180

2.2. Variation des valeurs mobilières de placement

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	A la clôture
Valeur mobilières de placement	132 615 530		- 86 884 813		45 730 717
Intérêts courus					
Dépréciation					
Valeur nette comptable	132 615 530		-86 884 813		45 730 717

3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1. Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant net	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Autres immos financières							
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Clients douteux ou litigieux							
Autres créances				1 761 754	1 754 916	6 837	
Créances représentatives de titres prêtés							
Personnel et comptes rattachés							
Securité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Autres impôts						
	Etat - divers						
Groupes et associés							
Débiteurs divers							
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				1 761 754	1 754 916	6 837	
Charges constatées d'avance				885 608		885 608	
TOTAL DES CREANCES				885 608		885 608	
Prêts accordés en cours d'exercice							
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B	Etat des dettes			Montant net	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine							
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				118 834 033		118 834 033	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés							
Personnel et comptes rattachés							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			2 459 456	2 459 456		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupes et associés							
Autres dettes				894 667	365 396	22 884	506 387
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance				2 913 793			2 913 793
TOTAL DES DETTES				125 101 949	2 824 852	118 856 917	3 420 181
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

3.2. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.3. Produit à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	885 608
Charges exceptionnels	
Charges financiers	
TOTAL	885 608

3.5. Produits constatées d'avance

Produits constatées d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 913 793
Produits exceptionnels	
Produits financiers	
TOTAL	2 913 793

3.6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31.12.2020	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	31.12.2021
Capital social ou individuel	24 040 000						24 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	2 322 537						2 322 537
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-9 955 612	3 733 528					-6 222 084
Résultat de l'exercice	3 733 528	3 980 713	-3 733 528				3 980 713
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 140 453	7 714 241	-3 733 528	0	0	0	24 121 166

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

3.7. Composition du capital

	Nombres de titres				Valeur
Libellés	31.12.2020	créés pendant l'exercice	remboursé s pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	31.12.2021
Actions Ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions à dividendes prioritaire					
Parts sociales					

3.8. Postes concernés par les entreprises liées

	31/12/2021
	Montants
Avances et acomptes versés sur immobilisations	
Incorporelles	
Corporelles	
	0,00
Immobilisations financières	
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	24 003 604,44
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
	24 003 604,44
Créances	
Fournisseurs : avances et acomptes versés	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 837,48
Capital souscrit appelé non versé	
	6 837,48
Valeurs mobilières de placement	
Valeurs mobilières de placement	
	0,00
Disponibilités	
Disponibilités	30 970 427,27
	30 970 427,27
Dettes financières diverses	
Dettes rattachées à des participations	
Emprunts et dettes financières divers	
Comptes courants financiers	
	0,00
Clients : avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	759 605,51
	759 605,51
Produits (à détailler)	
Produits des participations	
Produits des créances	
Intérêts	5 173 196,15
	5 173 196,15
Charges (à détailler)	
Intérêts et charges assimilés	2 686 408,49
	2 686 408,49

4. AUTRES INFORMATIONS (CONSOLIDATION)

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale	Forme juridique	Au capital de EUR	Ayant son siège social à	R.C.S
BNP PARIBAS	SA	2 468 663 292,00	16 bd des Italiens 75009 PARIS	662 042 449

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

"Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes, de l'exercice 2021 s'élève à 45.000,00 € toutes taxes comprises, conformément à la lettre de mission approuvée et signée."

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

Société Anonyme

1, Boulevard Haussmann
75009 Paris

**Rapport spécial
des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements
réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2021)**



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Actionnaires

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

1 Boulevard Haussmann

75009 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021) – Page 2

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 1er avril 2022

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ridha Ben Chamek

**Société anonyme au capital de 24.040.000 euros
1, Boulevard Haussmann - 75009 PARIS
433 932 811 RCS PARIS**

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce, L.621-18-3 du Code monétaire et financier et 222-9 du Règlement général de l'AMF

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

BNP Paribas Public Sector (S.A)

**Société anonyme au capital de 24.040.000 euros
1, Boulevard Haussmann - 75009 PARIS
433 932 811 RCS PARIS**

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations fournies ci-dessous viennent en complément des éléments fournis dans le rapport annuel de gestion conformément à l'article L.225-100-1 du Code de commerce (notamment sur la situation de la société au cours de l'exercice précédent et les événements importants survenus depuis la clôture, la marche des affaires sociales et les risques de la société).

1 PRINCIPE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

1.1 Mode de direction

Suite au remboursement intégral le 26 février 2020 de la dernière émission d'obligations foncières de BNP Paribas Public Sector SCF et compte tenu de l'évolution de la stratégie du Groupe BNP Paribas ne souhaitant plus avoir recours à cette société comme véhicule de refinancement, une demande de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé a été initiée auprès de la Banque Centrale Européenne.

En conséquence du retrait d'agrément de la Banque Centrale Européenne entré en vigueur le 25 mars 2021, BNP Paribas Public Sector SCF a changé de statut et de dénomination pour devenir BNP Paribas Public Sector (S.A) (la « **Société** »).

La Société est une société commerciale non régulée ayant pour seul et unique objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, de gérer jusqu'à leur amortissement et/ou remboursement des créances suivantes :

- créances de prêts des métiers Export Finance, Aircraft Finance ;
- créances de prêts aux collectivités territoriales et titres de créances de collectivité territoriales, d'états ou entités supranationales éligibles ;
- créances de toute nature sur BNP Paribas constituées notamment de dépôts à terme et de trésorerie ;

et plus généralement, d'effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières et commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

La Société ne peut procéder à l'émission d'obligations foncières, à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé d'obligations ou d'actions.

BNP Paribas Public Sector (S.A) est une société anonyme et est administrée par un conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») dont le rôle est d'administrer la Société selon les conditions stipulées dans ses statuts.

Suite au retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé entré en vigueur le 25 mars 2021, le mode de gouvernance de la Société n'a pas été modifié.

1.2 Composition du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, dont un président du Conseil d'administration et un directeur général.

Au 31 décembre 2021, le Conseil était composé de 6 membres.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS (Article L.225-37-4 alinéa 1^{er})	
Nom, prénom	Fonctions
Valérie BRUNERIE	Administratrice, Présidente du Conseil d'administration Mme Valérie BRUNERIE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable Gestion Opérationnelle à Moyen et Long Terme. Autres mandats sociaux : - Présidente du conseil d'administration de BNP Paribas Home Loan SFH, - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Société de Financement de l'Economie Française, - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
Véronique FLOXOLI	Administratrice, Directrice Générale Mme Véronique FLOXOLI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable Funding Moyen et Long terme. Autres mandats sociaux : - Administratrice, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Directrice Générale et Dirigeant Effectif de BNP Paribas Home Loan SFH.
Catherine DECIKER	Administratrice, Directrice Générale Déléguée Catherine DEDICKER est par ailleurs membre de l'équipe ALM - Trésorerie - Moyen-Long Terme au sein de BNP Paribas. <i>Autres mandats sociaux :</i> - Administratrice, Directrice Générale Déléguée et Dirigeant Effectif de BNP Paribas Home Loan SFH

BNP Paribas S.A n° siren 662 042 449	Administrateur Représenté par M. Jean-Marc LEVY
Alexis LATOUR	Administrateur Alexis LATOUR est par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A, CIB Legal, responsable de l'équipe juridique <i>Securitized Product Group – Continental Europe</i> . Autres mandats sociaux : - Administrateur de BNP Paribas Home Loan SFH, - Membre du Conseil de Surveillance de Louis Latour S.A.

1.3 Durée du mandat

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire est de six (6) années. Lorsque le Directeur Général est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le conseil d'administration du 26 mars 2020 a reconduit les mandats de Madame BRUNERIE en qualité de Président du Conseil d'administration et de Madame FLOXOLI en qualité de Directeur Général pour une durée de six (6) années.

Ces fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Le conseil d'administration a par ailleurs nommé Madame Catherine Dedicker en qualité Directeur Général Délégué pour six (6) ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026. Madame DEDICKER a également été nommée administrateur pour une durée de six (6) ans par l'assemblée générale du 28 avril 2020.

Aucun changement n'est intervenu dans la gouvernance de la Société au cours de l'exercice écoulé.

1.4 Nombre minimum d'actions

Conformément aux politiques internes du groupe BNP Paribas, les administrateurs, personnes physiques, ne sont pas détenteurs d'actions.

1.5 Age maximum

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix (70) ans révolus ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

1.6 Indépendance et diversification des membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société ne comprend pas d'administrateur indépendant.

Le Conseil est composé de cinq membres présentant des profils diversifiés puisqu'il réunit à la fois des spécialistes de la structuration, de la gestion du collatéral (actif de la société), des émissions obligataires et des marchés financiers (passif de la société), du juridique et du réglementaire.

Le Conseil veille à maintenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ainsi qu'à la prévention des risques de conflit d'intérêts. A sa connaissance, les administrateurs ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts.

1.7 Rôle, missions et fonctionnement général du Conseil d'administration et de la direction générale

- (i) Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. En cas d'indisponibilité du président, la convocation peut être faite par un vice-président. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui ont été adressées.
- (ii) Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.
- (iii) Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social de la Société, coté et paraphé, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité, conformément aux dispositions légales et signées par le président de séance et un administrateur, ou en cas d'empêchement du président de séance, par deux (2) administrateurs au moins.
- (iv) Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- (v) Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
- (vi) Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le président du Conseil, le directeur général ou le directeur général délégué de la Société, tous les documents et informations qu'il estime utiles.
- (vii) Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le président, le directeur général ou le directeur général délégué, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

- (viii) En outre, le Conseil peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, dans les conditions qu'il fixe, avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toute substitution totale ou partielle, et faire procéder à toutes études et enquêtes. Il fixe, dans ce cas, les rémunérations tant fixes que proportionnelles des mandats effectués.
- (ix) Il peut aussi décider la création de comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou le président soumet pour avis à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.
- (x) Le président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- (xi) Le directeur général et le directeur général délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et des stipulations des statuts, et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.
- (xii) Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général et/ou du directeur général délégué qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.
- (xiii) Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué, mais cette limitation est inopposable aux tiers.
- (xiv) Le directeur général et le directeur général délégué ont la faculté de substituer partiellement dans leurs pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'ils aviseront, avec ou sans la faculté de substituer.
- (xv) Le président du Conseil, le directeur général et le directeur général délégué sont révocables à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

1.8 Activité des organes sociaux :

Au cours de l'année 2021 se sont tenus deux (2) conseils d'administration.

1.9 Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux :

Conformément aux statuts de la Société (article 17), il peut être alloué au Conseil d'administration une rémunération fixe annuelle à titre de jetons de présence dont le montant, porté dans les frais généraux de la Société, est déterminé par l'assemblée générale ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend. Il peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs membres des comités ou commissions constitués en son sein ou chargés de missions ou de mandats déterminés ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation, signalées aux commissaires aux comptes et soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

La rémunération du président, du directeur général et du directeur général délégué est fixée librement par le Conseil d'administration. Elle peut être fixe ou variable (article 16, 17, 18, 20 et 21). Pour ce qui concerne l'exercice 2021, aucune rémunération de quelque nature que ce soit, ni jetons de présence, ni remboursement n'ont été effectués au bénéfice des membres du Conseil d'administration y compris de son Directeur Général et de son Directeur Général Délégué.

1.10 Commissaires aux Comptes titulaires

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

PricewaterhouseCoopers Audit,
63, rue de Villiers,
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Associé : **M. Ridha BEN CHAMEK**

L'Assemblée Générale des actionnaires a renouvelé lors de l'assemblée du 28 avril 2020 le cabinet PricewaterhouseCoopers, situé au 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly sur Seine cedex en qualité de Commissaires aux comptes titulaires, représenté par Monsieur Ridha BEN CHAMEK. La durée des fonctions du cabinet PricewaterhouseCoopers expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, en 2027.

En application de l'article L 823-1 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 9 décembre 2016 dite Sapin 2, la Société n'est plus tenue de désigner de commissaires aux comptes suppléants lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale. Par conséquent, il a été proposé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant au cabinet PricewaterhouseCoopers, ce que le cabinet PricewaterhouseCoopers a accepté.

Suite au retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé entré en vigueur le 25 mars 2021, les missions des cabinets Deloitte en tant que commissaire aux comptes et du cabinet Fides Audit en tant que contrôleur spécifique ont pris fin.

La rémunération des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021 est de 31 960 euros (HT) pour chaque cabinet. En complément, PricewaterhouseCoopers Audit a fourni au titre de l'année 2021 un service autre que la certification des Comptes (SACC) avec la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales pour 1000 euros (HT).

1.12 Conventions « réglementées » visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

A la suite des modifications apportées au régime des conventions réglementées par l'Ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, les conventions conclues entre deux sociétés

dont l'une détient directement ou indirectement la totalité du capital de l'autre, ne relèvent désormais plus du régime d'autorisation préalable du Conseil.

Conformément à la décision du Conseil d'administration de la Société, en date du 4 juin 2015, les dispositions de l'article L.225-40-1 du Code de commerce n'ont plus vocation à s'appliquer aux conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et qui entrent dans le champ d'application de l'article L.225-39 du Code de commerce.

Aucune convention entrant dans le champ d'application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

1.13 Délégations en cours en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous informons n'avoir relevé, au 31 décembre 2021, aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

2. PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES (D'AUDIT / DES REMUNERATIONS/ DES NOMINATIONS)

Suite au retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé entré en vigueur le 25 mars 2021, la Société n'est plus soumise à l'obligation de constitution du comité d'audit prévu par l'article L 823-20 alinéa 4 du Code de commerce.

3. PRESENTATION DES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OU L'ASSEMBLEE GENERALE APORTE AU POUVOIR DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL (ARTICLE 18 ET 20 DES STATUTS)

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et des stipulations du présent article, et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

4. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE (ARTICLES 25 A 37 DES STATUTS)

Conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, l'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents. Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire, par correspondance ou par moyens de télétransmission aux assemblées générales.

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont réservées à la compétence de l'assemblée générale extraordinaire par la loi et les statuts, elle se réunit au moins une (1) fois par an dans les cinq (5) mois de la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration.

Les actionnaires sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou par moyen électronique de télécommunication. Les actionnaires peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée, sous la condition qu'ils supportent personnellement le montant des frais de recommandation et qu'ils adressent ledit montant à la Société dans un délai raisonnable.

Cependant, en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 telle que prorogée par le décret 2021-255 du 9 mars 2021, les règles de convocation, d'information, de réunion et de délibération des assemblées et des autres organes ont été adaptées pour tenir compte du contexte de crise sanitaire au cours de l'exercice écoulé.

* * *

**Pour le Conseil d'administration de BNP Paribas Public Sector (S.A)
La Présidente du Conseil d'administration**

Mme Valérie Brunerie

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

Société Anonyme

1, Boulevard Haussmann
75009 Paris

*Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise*

Exercice clos le 31 décembre 2021

ETATS FINANCIERS DE

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

31 DECEMBRE 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

**Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations financières	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
TOTAL Actif Immobilisé (II)	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production biens	-	-	-	-
En-cours de production services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Valeurs mobilières de placement:	-	-	-	-
dont actions propres	-	-	-	-
dont autres titres	45 730 716,83	-	45 730 716,83	132 615 529,73
Disponibilités	30 970 427,27	-	30 970 427,27	25 053 972,30
TOTAL Disponibilités	76 701 144,10	-	76 701 144,10	157 669 502,03
Charges constatées d'avance	885 608,33	-	885 608,33	695 459,13
TOTAL Actof Circulant (III)	79 348 505,93	-	79 348 505,93	160 032 506,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Écarts de conversion - Actif (VI)	0,01	-	0,01	3 439 966,05
TOTAL Général (I + II + III + IV + V + VI)	152 089 685,89	-	152 089 685,89	450 423 789,82

BILAN - PASSIF

BILAN - PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
	Brut	Net
Capital social ou individuel dont versé:	24 040 000,00	24 040 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	2 322 536,56	2 322 536,56
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
TOTAL Réserves	2 322 536,56	2 322 536,56
Report à nouveau (d)(o)	- 6 222 083,71	- 9 955 611,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (e)	3 980 713,50	3 733 527,87
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL Capitaux propres (I)	24 121 166,35	20 140 452,85
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL Autres fonds propres (II)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL Provisions pour risques et charges (III)	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 032,93	419 113 829,00
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs:	-	-
TOTAL Dettes financières	118 834 032,93	419 113 829,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 459 456,38	3 640 725,73
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	894 666,58	2 429 934,89
TOTAL Dettes d'exploitation	3 354 122,96	6 070 660,62
Produits constatés d'avance	2 913 793,35	5 098 847,42
TOTAL Dettes (IV)	125 101 949,24	430 283 337,04
Écarts de conversion Passif (V)	2 866 570,30	-
TOTAL Général (I + II + III + IV + V)	152 089 685,89	450 423 789,89

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0,00		0,00	0,00
Production vendue biens	0,00		0,00	0,00
Production vendue services	0,00		0,00	0,00
Chiffres d'affaires nets	0,00		0,00	0,00
Production stockée			0,00	0,00
Production immobilisée			0,00	0,00
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0,00	0,00
Autres produits			1 200 002,72	1 200 000,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 200 002,72	1 200 000,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (marchandises)			0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0,00	0,00
Autres achats et charges externes			270 925,25	431 503,00
Impôts, taxes et versements assimilés			268 535,73	138 669,27
Salaires et traitements			0,00	0,00
Charges sociales			0,00	0,00
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	0,00	0,00
		Dotations aux provisions	0,00	0,00
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		0,00	0,00
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		0,00	0,00
Autres charges			133 806,52	82 980,30
Total des charges d'exploitation (II)			673 267,50	653 152,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-526 735,22	-546 847,43
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0,00	0,00
Produits financiers de participations			0,00	0,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			5 173 196,15	10 759 121,23
Reprises sur provisions et transferts de charges I			0,00	143 266,89
Différences positives de change			0,00	293 078,50
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des produits financiers (V)			5 173 196,15	11 195 466,62
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			2 686 408,49	7 138 187,00
Différences négatives de change			43 636,75	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des charges financières (VI)			2 730 045,24	7 138 187,00
RÉSULTAT FINANCIER			2 443 150,91	4 057 279,62
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 969 886,13	4 604 127,05

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0,00	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 010 827,37	870 599,04
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 373 198,87	12 395 466,62
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 392 485,37	8 661 938,61
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	3 980 713,50	3 733 528,01

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Public Sector SCF sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Le 25 mars 2021, l'entité BNP Paribas Public Sector SCF a eu un retrait d'agrément en tant qu'établissement de crédit.

Pour cela, les comptes au 31/12/2021 ont été arrêtés selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à

l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Valeurs mobilières de placement

Sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

2.1. Variation des autres immobilisations financières et autres titres immobilisés

	Valeur à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur à la clôture
Autres titres immobilisés					
Dépréciation					
Valeur nette comptable des autres titres immobilisés					
Prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Dépréciation					
Valeur nette comptable des prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Autres					
Dépréciation					
Valeur nette comptable autres					
TOTAL	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180

2.2. Variation des valeurs mobilières de placement

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	A la clôture
Valeur mobilières de placement	132 615 530		- 86 884 813		45 730 717
Intérêts courus					
Dépréciation					
Valeur nette comptable	132 615 530		-86 884 813		45 730 717

3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1. Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant net	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Autres immos financières							
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Clients douteux ou litigieux							
Autres créances				1 761 754	1 754 916	6 837	
Créances représentatives de titres prêtés							
Personnel et comptes rattachés							
Securité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Autres impôts						
	Etat - divers						
Groupes et associés							
Débiteurs divers							
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				1 761 754	1 754 916	6 837	
Charges constatées d'avance				885 608		885 608	
TOTAL DES CREANCES				885 608		885 608	
Prêts accordés en cours d'exercice							
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B	Etat des dettes			Montant net	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine							
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				118 834 033		118 834 033	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés							
Personnel et comptes rattachés							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			2 459 456	2 459 456		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupes et associés							
Autres dettes				894 667	365 396	22 884	506 387
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance				2 913 793			2 913 793
TOTAL DES DETTES				125 101 949	2 824 852	118 856 917	3 420 181
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

3.2. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.3. Produit à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	885 608
Charges exceptionnels	
Charges financiers	
TOTAL	885 608

3.5. Produits constatées d'avance

Produits constatées d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 913 793
Produits exceptionnels	
Produits financiers	
TOTAL	2 913 793

3.6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31.12.2020	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	31.12.2021
Capital social ou individuel	24 040 000						24 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	2 322 537						2 322 537
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-9 955 612	3 733 528					-6 222 084
Résultat de l'exercice	3 733 528	3 980 713	-3 733 528				3 980 713
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 140 453	7 714 241	-3 733 528	0	0	0	24 121 166

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

3.7. Composition du capital

	Nombres de titres				Valeur
Libellés	31.12.2020	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	31.12.2021
Actions Ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions à dividendes prioritaire					
Parts sociales					

3.8. Postes concernés par les entreprises liées

	31/12/2021
	Montants
Avances et acomptes versés sur immobilisations	
Incorporelles	
Corporelles	
	0,00
Immobilisations financières	
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	24 003 604,44
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
	24 003 604,44
Créances	
Fournisseurs : avances et acomptes versés	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 837,48
Capital souscrit appelé non versé	
	6 837,48
Valeurs mobilières de placement	
Valeurs mobilières de placement	
	0,00
Disponibilités	
Disponibilités	30 970 427,27
	30 970 427,27
Dettes financières diverses	
Dettes rattachées à des participations	
Emprunts et dettes financières divers	
Comptes courants financiers	
	0,00
Clients : avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	759 605,51
	759 605,51
Produits (à détailler)	
Produits des participations	
Produits des créances	
Intérêts	5 173 196,15
	5 173 196,15
Charges (à détailler)	
Intérêts et charges assimilés	2 686 408,49
	2 686 408,49

4. AUTRES INFORMATIONS (CONSOLIDATION)

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale	Forme juridique	Au capital de EUR	Ayant son siège social à	R.C.S
BNP PARIBAS	SA	2 468 663 292,00	16 bd des Italiens 75009 PARIS	662 042 449

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

"Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes, de l'exercice 2021 s'élève à 45.000,00 € toutes taxes comprises, conformément à la lettre de mission approuvée et signée."

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Etabli en EUR					
Nature des indications	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 240 732,37	6 287 353,26	588 556,00	5 031 033,00	0,00
b) Résultat avant impôts et charges calculées	5 283 184,95	5 440 000,77	-285 323,00	4 460 860,02	2 969 886,13
c) Impôt sur les bénéfices	-1 902 163,95	-4 319 265,72	-9 542 803,00	-870 599,04	1 010 827,37
d) Participation des salariés dûe au titre de l'exercice					
e) Dotations aux amortissements et provisions					
f) Résultat après impôts et charges calculées	3 381 021,00	1 116 566,00	-9 967 224,00	3 733 527,87	3 980 713,50
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	3 221 360,00	1 057 760,00	0,00	0,00	0,00
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	1,41	0,47	-4,09	1,49	1,66
b) Résultat après impôts et charges calculées	1,41	0,46	-4,15	1,55	1,66
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action	1	0	0	0	0
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 24.040.000 euros
Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à seize heures et quinze minutes, les actionnaires de la Société BNP Paribas Public Sector (S.A) (la "**Société**") se sont réunis en assemblée générale au 37 place du Marché Saint Honoré, 75001 Paris, salon Tokyo, sur convocation écrite qui leur a été adressée par le Président du Conseil d'administration, conformément au mandat que lui a conféré le Conseil d'administration, le 24 mars 2022.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique FLOXOLI, en qualité de Vice - président du Conseil d'administration.

Le Président de séance appelle au bureau en qualité de scrutateurs, les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, Monsieur Jean-Marc LEVY et Monsieur Alexis LATOUR, représentant respectivement BNP Paribas et ANTIN PARTICIPATION 5.

Le bureau ainsi constitué désigne Madame Valérie VICHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire, ce dernier acceptant expressément lesdites fonctions.

Le Président indique que Monsieur Aurélien ALLARD représentant le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaires aux comptes de la Société régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception est présent.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaires aux comptes ;

- le rapport du Conseil d'administration ;
- le rapport financier annuel du Conseil d'administration, incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ; et
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée.

Le Président, précise que tous les documents dont la loi prescrit la communication ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social ainsi qu'au lieu de la réunion de l'Assemblée, depuis le jour de la convocation. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Puis, elle rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- I. Arrêté des comptes annuels, rapport annuel de gestion du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ; rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021; et quitus aux administrateurs ;
- II. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- III. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'absence de conventions réglementées ;
- IV. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare la discussion générale ouverte.

Aucun actionnaire ne demandant la parole, le Président met alors les résolutions suivantes au vote:

- I. **Arrêté des comptes annuels, rapport financier annuel du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021; et quitus aux administrateurs :**

Le Président indique à l'Assemblée qu'il convient de procéder au vote de la première résolution, après examen du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant notamment les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe), les rapports des commissaires aux comptes, et également le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise à l'assemblée générale. Le Président donne lecture de la première résolution.

PREMIERE RESOLUTION

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport financier annuel du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, lesquels font apparaître un bénéfice d'un montant de 4 184 347,37 euros. L'Assemblée Générale

approuve également les opérations figurant dans les comptes ou dans les rapports susmentionnés. En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

II. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le Président indique ensuite qu'il convient de procéder au vote de la deuxième résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont il est donné lecture.

DEUXIEME RESOLUTION

« L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021 et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à – 2 037 736,34 euros. »

Bénéfice de l'exercice	4 184 347,37 euros
Report à nouveau antérieur	– 6 222 083,71 euros
Total	– 2 037 736,34 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	– 2 037 736,34 euros
Total	– 2 037 736,34 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

III. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'absence de conventions réglementées ;

Le Président donne lecture de la troisième résolution relative au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, puis la soumet au vote des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

« L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport, concernant l'absence de conventions ou d'engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.



IV. Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de la quatrième résolution relative aux pouvoirs.

QUATRIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des membres présents de donner tous pouvoirs à la société « LEXTENSO/PETITES AFFICHES » pour effectuer toutes les formalités légales et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Le Président indique que l'ordre du jour est épuisé, et demande aux actionnaires s'ils ont d'autres questions.

Aucune question n'étant posée, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à dix-sept heures en indiquant que le procès-verbal de cette réunion sera dressé par Madame Valérie VICHARD et qu'il sera communiqué avant la prochaine assemblée.



LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2021

*Je certifie
cette copie
Hoschi*

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2021
--

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (SA).....	5
II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	7
III - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	9
IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI.....	10
V - FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	10
VI - PARTICIPATIONS CROISEES.....	10
VII - DETENTION DU CAPITAL.....	10

RESULTATS, SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT

I - BILAN	12
A) ACTIF.....	12
B) PASSIF.....	13
C) RESULTATS.....	13
II – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT	14
III – INFORMATION RELATIVE AU DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	14
IV - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	14

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

I - RISQUE DE CREDIT.....	15
II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE.....	17
III - RISQUE DE LIQUIDITE.....	17
IV - RISQUE OPERATIONNEL.....	18
V - RISQUE JURIDIQUE.....	19

ANNEXES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	23
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	24
RAPPORT SUR LE GOURVEMENT D'ENTREPRISE.....	25
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	26
ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SA AU 31/12/2020.....	27

GLOSSAIRE

ALM	<i>Assets and Liabilities Management</i>
F&S	Finance and Strategy
Fixing	Technique de calcul du cours d'équilibre d'un titre financier, obtenu en confrontant les ordres de transaction inscrits au carnet d'ordre.
OPC	<i>Operational Permanent Control</i> - contrôle permanent de niveau 1
ORM	<i>Operational Risk Management</i> - contrôle permanent de niveau 2
PNB	Produit Net Bancaire - calculé comme la différence entre les produits et les charges principalement d'intérêt et de commission. Il mesure la création de richesse des banques et peut en cela être rapproché de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises non financières
Swaps de couverture	Contrat bilatéral dans lequel les parties s'accordent pour échanger des flux d'intérêts fixes contre des flux variables

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

BNP Paribas Public Sector SCF a été créée pour contribuer à accroître la base de financements à moyen et long terme du groupe BNP Paribas et faire face ainsi aux besoins créés par son développement. En effet, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas a souhaité accroître la diversité des sources de financement du groupe, en particulier en recourant à des sources de financement sécurisées.

C'est dans ce contexte que BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice les conditions d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques. Il est apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif, l'émission d'obligations AA/AAA par une société de crédit foncier permettant au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier aurait pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan SFH continuerait à refinancer des prêts immobiliers.

L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ;
et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité dans le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Elle était soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques de sociétés du groupe BNP Paribas, par voie d'émission d'obligations foncières réalisées dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

Suite au remboursement intégral le 26 février 2020 de la dernière émission d'obligations foncières de BNP Paribas Public Sector SCF et compte tenu de l'évolution de la stratégie du Groupe BNP Paribas ne souhaitant plus avoir recours à cette société comme véhicule de refinancement, une demande de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé a été initiée auprès de la Banque Centrale Européenne.

En conséquence du retrait d'agrément de la Banque Centrale Européenne entré en vigueur le 25 mars 2021, BNP Paribas Public Sector SCF a changé de statut et de dénomination pour devenir BNP Paribas Public Sector (S.A) (la « **Société** »).

BNP Paribas Public Sector (S.A) est une société commerciale non régulée ayant pour seul et unique objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, de gérer jusqu'à leur amortissement et/ou remboursement des créances suivantes :

- créances de prêts des métiers Export Finance, Aircraft Finance ;
- créances de prêts aux collectivités territoriales et titres de créances de collectivité territoriales, d'états ou entités supranationales éligibles ;
- créances de toute nature sur BNP Paribas constituées notamment de dépôts à terme et de trésorerie ;

et plus généralement, d'effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières et commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

BNP Paribas Public Sector (S.A) ne peut procéder à l'émission d'obligations foncières, à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé d'obligations ou d'actions.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Approbation des résultats de l'exercice 2020 de BNP Paribas Public Sector SCF

L'assemblée générale annuelle du 3 mai 2021 de BNP Paribas Public Sector SCF a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels faisaient apparaître un bénéfice de 3 733 527,87 euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- des produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 4 740 686 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- des charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour – 428 376 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- des charges d'intérêts liées aux créances de la clientèle financière pour un montant de – 67 498 euros en raison de la reprise du lissage des surcotes décotes des dossiers remboursés.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts pour un montant de 1 364 535 euros.
- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 2 021 euros et – 242 676 euros (taux négatif).
- des intérêts négatifs sur garantie espèce pour – 2 200 euros.
- des charges sur titres de placement pour –7 063 002 euros après prise en compte des swaps de couverture et étalement des primes d'émission.
- des produits sur opérations sur titres liées à l'étalement des soultes sur titres pour 5 317 443 euros.
- reprises de provisions sur titre de placement de l'année 2020 pour 143 267 euros.
- de gains sur opérations de change et d'arbitrage pour 293 078 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour – 494 euros.
- autres charges diverses d'exploitation de – 238 354 euros au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2020.
- d'une charge d'impôts différés pour – 762 034 euros.

- une charge d'impôt de – 108 565 euros.

Le résultat au 31 décembre 2020 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celle-ci représente 1200 000 euros au 31 décembre 2020, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de – 82 486 euros.
- Le montant des frais généraux est de –431 503 euros.
- Le montant des impôts et taxes se monte à –99 685 euros.

L'assemblée générale annuelle a décidé d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à – 6 222 083,71 euros.

Bénéfice de l'exercice	3 733 527,87 euros
Report à nouveau antérieur	– 9 955 611,58 euros
Total	– 6 222 083,71 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	– 6 222 083,71 euros
Total	– 6 222 083,71 euros

2. Cession d'actifs

BNP Paribas Public Sector (S.A.) a procédé à dix cessions de créances sur personnes publiques en tant que cédant à BNP Paribas SA en tant que cessionnaire pour un montant total de 73 131 164 euros.

Au 31 décembre 2021, le pool d'actifs éligibles représentait, en valeur nominale 88 043 749 euros équivalents, se décomposant comme suit :

- 43 043 749 euros équivalents pour les créances et
- 45 000 000 euros pour les titres.

3. Remboursement et refinancement d'une obligation

Une obligation de 1 milliard d'euros est arrivée à maturité le 26 février 2020 et a été intégralement remboursée.

Cette dernière émission a été remboursée partiellement par la trésorerie disponible de la Société.

Pour en refinancer le solde, une avance de BNP Paribas SA (dite « avance d'encaissement finale ») de 935 millions d'euros a été mise en place en faveur de la Société le 25 février 2020. Sa documentation juridique prévoit que le remboursement de cette avance sera assuré par les remboursements de principal des créances éligibles détenues par la Société.

4. Documentation du programme d'émission

Dans la mesure où BNP Paribas Public Sector (S.A.) n'a plus la faculté statutaire de procéder à l'émission d'obligations foncières, à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé d'obligations ou d'actions, aucun programme d'émission n'a été mis en place.

5. Transparence

BNP Paribas Public Sector (S.A) ne dispose plus de titres admis sur un marché réglementé.

Par conséquent BNP Paribas Public Sector (S.A) n'est plus soumis aux obligations de transparence tels que prévus par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

6. Gouvernance et mode de direction

Le changement de statut opéré au sein de BNP Paribas Public Sector (S.A) n'a entraîné aucune modification sur le mode de gouvernance

7. Réduction de Capital

Aucune opération sur le capital de la Société n'a été réalisée durant l'exercice 2021.

8. Réduction du nombre d'actionnaires

Aucune réduction du nombre d'actionnaires de la Société n'a été réalisée durant l'exercice 2021.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

Conformément à son objet social, BNP Paribas Public Sector (S.A) en tant que société commerciale non régulée continuera de gérer jusqu'à leur amortissement et/ou remboursement les créances suivantes :

- créances de prêts des métiers Export Finance, Aircraft Finance ;
- créances de prêts aux collectivités territoriales et titres de créances de collectivité territoriales, d'états ou entités supranationales éligibles ;
- créances de toute nature sur BNP Paribas constituées notamment de dépôts à terme et de trésorerie ;

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI

Aucun évènement important pouvant avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la situation financière de la Société n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ses statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

VI - PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à ses statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n'avons relevé durant l'exercice 2021 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

VII - DETENTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de votre Société est la société BNP Paribas qui détient 99,99 % du capital.

Dans la mesure où la Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues à la clôture de l'exercice 2018 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

L'actionnariat au 31 décembre 2021 est constitué comme suit :

BNP PARIBAS 662 042 449 RCS Paris Société Anonyme au capital de : 2 499 597 122 euros Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris Détient 2 403 999 actions	ANTIN PARTICIPATION 5 433 891 678 RCS Paris Société par Actions Simplifiée au capital de : 184 351 045 euros Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris Détient 1 action
---	---

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux dispositions du Code de commerce (article L. 225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

I - BILAN¹

A) ACTIF

Les disponibilités d'un montant de 30 970 427 euros représentent:

- Les comptes courants domiciliés à l'Agence des banques présentent un solde de 6 514 641 euros au 31 décembre 2021.
- Les créances vis-à-vis de BNP Paribas S.A. liées au paiement des sommes dues au titre des prêts représentent 24 455 786 euros.

Les expositions sur personnes publiques représentent 94 468 293 euros à la fin du quatrième trimestre 2021. Elles se décomposent ainsi :

- Dans le poste de prêts représentent les créances clientèles y compris les intérêts courus pour 48 737 576 euros.
- Dans le poste de valeurs mobilières de placement compris par un montant de 45 379 347 euros qui correspondent à un titre et leurs créances rattachées pour 351 370 euros.

Le dépôt à terme représente 24 000 000 euros compris dans le poste de prêts. Les créances rattachées adossées à ce dépôt ont été reclassées au passif en raison des taux négatifs. Par ailleurs, pour les mêmes raisons, les dettes rattachées sur emprunt ont été reclassés à l'actif du bilan pour un montant de 3 604 euros.

Le poste de autres créances d'un montant de 1 761 754 euros représentent principalement la provision sur la commission de mise à jour de financements pour 1 200 000 euros.

Les charges constatées d'avance d'un montant de 885 608 euros représentent principalement la partie non courue, au 31 décembre 2021, des soultes liées aux swaps de micro couverture. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.

¹ En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro supérieur.

B) PASSIF

Les dettes envers les établissements de crédit sont représentées par une avance d'encaissement de 118 827 652 euros auprès de BNP Paribas. Les dettes rattachées mis au passif représentent les intérêts sur prêt pour 6 381 euros (intérêts négatifs).

Le poste autres dettes d'un montant de 894 667 euros représentent essentiellement les intérêts à payer sur swaps de devises pour 154 904 euros, swaps de taux pour 371 988 euros, et les factures non reçues au 31 décembre 2021 pour 365 396 euros.

Le poste dettes fiscales et sociales, pour un montant de 2 459 456 euros comprend l'impôt différé de 1 323 865 euros.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 2 913 793 euros représentent essentiellement la partie non courue des soultes de swap en devises au 31 décembre 2021. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.

Le poste d'écarts de conversion d'un montant de 2 866 570 euros représente le résultat latent de la réévaluation des swaps de devises au 31 décembre 2021.

Le capital social de la Société demeure à 24 040 000 euros.

La réserve légale s'élève à 2 322 537 euros au 31 décembre 2021.

Le report à nouveau s'élève à – 6 222 084 euros.

Le résultat au 31 décembre 2021 est de 3 980 713 euros.

C) RESULTATS

Le résultat au 31 décembre 2021 fait ressortir un bénéfice de 3 980 713,50 euros.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Proposition d'affectation du résultat

Il vous est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante: Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021, et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à – 2 241 370,21 euros.

Bénéfice de l'exercice	3 980 713,50 euros
Report à nouveau antérieur	– 6 222 083,71 euros
Total	– 2 241 370,21 euros
Dotations à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	– 2 241 370,21 euros
Total	– 2 241 370,21 euros

II – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2021, les fonds propres de la société, y compris le résultat s'établissent à 24 121 166 euros.

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'Obligations Foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés, ainsi que d'emprunts relais (ne bénéficiant pas du privilège légal) permettant de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'un refinancement ultérieur et d'avances d'encaissement permettant de pallier des décalages de trésorerie. En outre, ses statuts la contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes ses contreparties.

III - INFORMATION RELATIVE AU DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéances des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour la Société en dehors des opérations de banque et connexes.

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux.

Pour les créances et dettes relatives aux opérations de banque et connexes de la Société, la durée résiduelle des emplois et ressources est présentée en annexe 4.e des états financiers.

IV - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

I - RISQUE DE CREDIT

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire.

BNP Paribas Public Sector (S.A) n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

Il convient de noter que le risque de crédit que prend la société ne porte que sur des expositions sur personnes publiques, ou sur les émetteurs ou dépositaires auprès desquels elle effectue des dépôts à vue ou à terme.

✦ Risque de crédit sur les personnes publiques

Les expositions sur personnes publiques, qui peuvent être des expositions directes sur personnes publiques ou des expositions garanties par des personnes publiques :

- Les expositions directes sur des personnes publiques sont constituées de titres obligataires, et de prêts accordés à des collectivités locales. Ces personnes publiques sont notées de AA à AAA par au moins 2 agences de notation et/ou sont situées dans des pays dans lesquels les souverains sont notés de AA à AAA par au moins 2 agences de notation.
- Les expositions garanties par des personnes publiques sont constituées de prêts bénéficiant de garanties d'Export Credit Agencies, équivalentes à des garanties des Etats souverains correspondants. Ces souverains sont notés de AA à AAA par au moins 2 agences de notation.

✦ Risque de confusion lié au recouvrement sur les créances de prêts.

Jusqu'à la date de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF, BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou à l'acquisition d'expositions sur des personnes publiques, aussi le risque sur les débiteurs, clients de BNP Paribas ou des sociétés du groupe sont des expositions sur une personne publique ou garanties par une personne publique situées dans des pays dans lesquels le souverain bénéficie des meilleures notations.

Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapport aux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « commingling risk », BNP Paribas Public Sector SCF devenue BNP Paribas Public Sector (S.A) bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaires, non bénéficiaire de garanties personnelles ou réelles de BNP en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF devenue BNP Paribas Public Sector (S.A), comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement. Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier.

Toute somme demeurant au crédit du compte de nantissement après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devra être rétrocédée dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

✦ Risque au regard des dépôts à vue, à terme et investissements

Dans la mesure où les dépôts doivent contractuellement être constitués auprès d'un émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque est considérablement atténué.

✦ Ratio de couverture

Jusqu'à la date de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF, BNP Paribas Public Sector SCF respectait les règles de surdimensionnement prévues par l'article L.513-12 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « **Règlement n°99-10** »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 105% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L.513-15 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
 - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;
 - 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;

- 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
- 100% pour les titres et valeurs sûres et liquides ;
- 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Jusqu'à la date de retrait d'agrément, BNP Paribas Public Sector SCF s'engageait (i) à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) à maintenir un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE

Jusqu'à la date de retrait d'agrément, BNP Paribas Public Sector SCF ne devait pas assumer de risque de change ni de risque de taux, et pratiquait donc une couverture quasi-systématique des nouvelles opérations (achat d'un nouveau portefeuille de créances, nouvelle émission) par des swaps de devise et des swaps de taux :

- L'ensemble des créances clientèle à taux fixe et la majorité des créances à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois ont été swappés contre Euribor 1 mois.
- Les avances de trésorerie ou emprunts relais de BNP Paribas Public Sector SCF ont été également indexés sur Euribor 1 mois.
- Le cash en provenance des remboursements clientèle a été régulièrement utilisé pour rembourser les avances d'encaissement et les emprunts relais ou est laissé à court terme sur le compte courant cash de BNP Paribas Public Sector SCF.

Le seul risque de taux était donc un risque sur les « *fixings* », mais ce risque était très limité car il s'étendait sur une période de moins d'un mois et de façon marginale sur une période de quelques mois grâce à notre choix d'indexer la plupart des actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Suite au retrait d'agrément et compte tenu de l'objet social limité de BNP Paribas Public Sector (S.A), l'exposition de la Société aux risques de taux, de change et de marché a été considérablement réduite.

III - RISQUE DE LIQUIDITE

Jusqu'à la date de retrait d'agrément, à partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques pouvaient ne pas coïncider avec ceux des obligations foncières, BNP Paribas Public Sector SCF bénéficiait d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement

(« *Master Servicing Agreement* ») de procéder à l'avance des sommes à recouvrir pour un montant correspondant aux échéances devant être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'obligations foncières donnée.

Toutefois, suite au remboursement intégral de la dernière obligation foncière le 26 février 2020, le risque de liquidité auquel la Société est désormais exposé est nul.

IV - RISQUE OPERATIONNEL

Jusqu'à la date de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF, les procédures de gestion des risques et de contrôle interne s'appliquaient à la société selon le dispositif prévu pour les établissements de crédits et entreprises d'investissement.

A ce titre, pour l'exercice 2021, les seuils d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel (article 98, de l'Arrêté du 3 novembre 2014) de BNP Paribas Public Sector SCF déterminés sur la base du PNB de l'exercice 2020 et compte tenu des fonds propres au 31 décembre 2020, ont été fixés à 100 000 euros pour les cas de fraude et à 1 million d'euros pour les autres cas.

Ces seuils ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2021 avec le rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques.

Par ailleurs, jusqu'à la date de retrait d'agrément, il n'y avait de risque lié à la mobilisation des créances dans la mesure où BNP Paribas Public Sector SCF était une structure de type « *true sale* ».

Une convention de « mise à disposition de moyens » conclue avec BNP Paribas permet également la mise à disposition par BNP Paribas de tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la BNP Paribas Public Sector SCF devenue BNP Paribas Public Sector (S.A) notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de conformité.

Suite au retrait d'agrément, les procédures applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement ne sont plus applicables à BNP Paribas Public Sector (S.A).

Toutefois, BNP Paribas Public Sector (S.A) reste soumise au dispositif interne de mesure et de gestion du risque opérationnel mis en œuvre dans le groupe BNP Paribas.

Ce dispositif couvre tous les événements incluant les risques liés à des événements de faible occurrence mais à fort impact, les risques de fraudes interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013.

Ce dispositif s'inscrit notamment dans le cadre d'une gouvernance formalisée qui associe :

- un premier niveau de défense, sous la responsabilité des équipes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des processus et qui s'appuie sur des compétences dites OPC (Operational Permanent Control).
- un second niveau de défense, constitué de fonctions de contrôle permanent indépendantes, et en particulier des équipes RISK (dont RISK ORM) chargées de définir le cadre général de fonctionnement du dispositif de gestion des risques opérationnels et d'exercer un second regard sur la façon dont ceux-ci sont identifiés, évalués et gérés par le premier niveau de défense.

Les décisions structurantes de gestion du risque opérationnel sont prises par le management dans le cadre de comités formels dans lesquels le second niveau de défense est présent et qui font l'objet de compte rendus.

Un système d'escalade et d'arbitrage encadre ce dispositif de gouvernance.

V - RISQUE JURIDIQUE

La Société s'appuie pour les besoins du suivi de sa vie sociale sur les équipes de internes de la fonction LEGAL de BNP Paribas.

* * *

Par ailleurs, il n'existe pas à la date d'émission du présent rapport, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société.

* * *

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n'est en cours.

***CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, ENGAGEMENTS EN
FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS-CARBONE***

La Société ne dispose ni d'effectifs, ni de moyens propres, et repose sur ceux mis à sa disposition par sa société mère, BNP Paribas. Pour plus d'informations sur les conséquences sociétales et environnementales et engagements en faveur du développement durable du groupe BNP Paribas, il convient de se consulter le document de référence publié annuellement à l'adresse ci-dessous :

<https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Il vous est proposé d’affecter le résultat de la manière suivante: Il sera proposé à l’assemblée générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l’exercice 2021, et d’affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à – 2 241 370,21 euros.

Bénéfice de l’exercice	3 980 713,50 euros
Report à nouveau antérieur	– 6 222 083,71 euros
Total	– 2 241 370,21 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	– 2 241 370,21 euros
Total	– 2 241 370,21 euros

***PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2022***

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022**

1. Arrêté des comptes annuels, rapport annuel de gestion du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ; rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021; et quitus aux administrateurs

PREMIERE RESOLUTION

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport financier annuel du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, lesquels font apparaître un bénéfice d'un montant de 4 184 347,37 euros. »

« L'Assemblée approuve également les opérations figurant dans les comptes ou dans les rapports susmentionnés. En conséquence l'Assemblée donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. »

Cette résolution est

2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

« L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide d'affecter le résultat comme suit :

Le bénéfice s'inscrit à 4 184 347,37 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante: Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021, et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à - 2 241 370,21 euros.

Bénéfice de l'exercice	3 980 713,50 euros
Report à nouveau antérieur	- 6 222 083,71 euros
Total	- 2 241 370,21 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros

Report à nouveau	– 2 241 370,21 euros
Total	– 2 241 370,21 euros

Cette résolution est

3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'absence de conventions réglementées

TROISIEME RESOLUTION :

« L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport, concernant l'absence de conventions ou d'engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé. »

Cette résolution est

4. Pouvoirs en vue des formalités

QUATRIEME RESOLUTION

« L'Assemblée générale décide de donner tous pouvoirs à la société « LEXTENSO/PETITES AFFICHES » pour effectuer toutes les formalités légales et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent. »

Cette résolution est

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.
1 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 1er avril 2022,

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ridha Ben Chamek

ETATS FINANCIERS DE

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

31 DECEMBRE 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

**Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations financières	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
TOTAL Actif Immobilisé (II)	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production biens	-	-	-	-
En-cours de production services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Valeurs mobilières de placement:	-	-	-	-
dont actions propres	-	-	-	-
dont autres titres	45 730 716,83	-	45 730 716,83	132 615 529,73
Disponibilités	30 970 427,27	-	30 970 427,27	25 053 972,30
TOTAL Disponibilités	76 701 144,10	-	76 701 144,10	157 669 502,03
Charges constatées d'avance	885 608,33	-	885 608,33	695 459,13
TOTAL Actof Circulant (III)	79 348 505,93	-	79 348 505,93	160 032 506,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Écarts de conversion - Actif (VI)	0,01	-	0,01	3 439 966,05
TOTAL Général (I + II + III + IV + V + VI)	152 089 685,89	-	152 089 685,89	450 423 789,82

BILAN - PASSIF

BILAN - PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
	Brut	Net
Capital social ou individuel dont versé:	24 040 000,00	24 040 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	2 322 536,56	2 322 536,56
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
TOTAL Réserves	2 322 536,56	2 322 536,56
Report à nouveau (d)(o)	- 6 222 083,71	- 9 955 611,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (e)	3 980 713,50	3 733 527,87
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL Capitaux propres (I)	24 121 166,35	20 140 452,85
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL Autres fonds propres (II)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL Provisions pour risques et charges (III)	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 032,93	419 113 829,00
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs:	-	-
TOTAL Dettes financières	118 834 032,93	419 113 829,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 459 456,38	3 640 725,73
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	894 666,58	2 429 934,89
TOTAL Dettes d'exploitation	3 354 122,96	6 070 660,62
Produits constatés d'avance	2 913 793,35	5 098 847,42
TOTAL Dettes (IV)	125 101 949,24	430 283 337,04
Écarts de conversion Passif (V)	2 866 570,30	-
TOTAL Général (I + II + III + IV + V)	152 089 685,89	450 423 789,89

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0,00		0,00	0,00
Production vendue biens	0,00		0,00	0,00
Production vendue services	0,00		0,00	0,00
Chiffres d'affaires nets	0,00		0,00	0,00
Production stockée			0,00	0,00
Production immobilisée			0,00	0,00
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0,00	0,00
Autres produits			1 200 002,72	1 200 000,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 200 002,72	1 200 000,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (marchandises)			0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0,00	0,00
Autres achats et charges externes			270 925,25	431 503,00
Impôts, taxes et versements assimilés			268 535,73	138 669,27
Salaires et traitements			0,00	0,00
Charges sociales			0,00	0,00
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	0,00	0,00
		Dotations aux provisions	0,00	0,00
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		0,00	0,00
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		0,00	0,00
Autres charges			133 806,52	82 980,30
Total des charges d'exploitation (II)			673 267,50	653 152,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-526 735,22	-546 847,43
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0,00	0,00
Produits financiers de participations			0,00	0,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			5 173 196,15	10 759 121,23
Reprises sur provisions et transferts de charges I			0,00	143 266,89
Différences positives de change			0,00	293 078,50
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des produits financiers (V)			5 173 196,15	11 195 466,62
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			2 686 408,49	7 138 187,00
Différences négatives de change			43 636,75	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des charges financières (VI)			2 730 045,24	7 138 187,00
RÉSULTAT FINANCIER			2 443 150,91	4 057 279,62
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 969 886,13	4 604 127,05

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0,00	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 010 827,37	870 599,04
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 373 198,87	12 395 466,62
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 392 485,37	8 661 938,61
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	3 980 713,50	3 733 528,01

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Public Sector SCF sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Le 25 mars 2021, l'entité BNP Paribas Public Sector SCF a eu un retrait d'agrément en tant qu'établissement de crédit.

Pour cela, les comptes au 31/12/2021 ont été arrêtés selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à

l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Valeurs mobilières de placement

Sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

2.1. Variation des autres immobilisations financières et autres titres immobilisés

	Valeur à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur à la clôture
Autres titres immobilisés					
Dépréciation					
Valeur nette comptable des autres titres immobilisés					
Prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Dépréciation					
Valeur nette comptable des prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Autres					
Dépréciation					
Valeur nette comptable autres					
TOTAL	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180

2.2. Variation des valeurs mobilières de placement

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	A la clôture
Valeur mobilières de placement	132 615 530		- 86 884 813		45 730 717
Intérêts courus					
Dépréciation					
Valeur nette comptable	132 615 530		-86 884 813		45 730 717

3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1. Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant net	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Autres immos financières							
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Clients douteux ou litigieux							
Autres créances				1 761 754	1 754 916	6 837	
Créances représentatives de titres prêtés							
Personnel et comptes rattachés							
Securité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Autres impôts						
	Etat - divers						
Groupes et associés							
Débiteurs divers							
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				1 761 754	1 754 916	6 837	
Charges constatées d'avance				885 608		885 608	
TOTAL DES CREANCES				885 608		885 608	
Prêts accordés en cours d'exercice							
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B	Etat des dettes			Montant net	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine							
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				118 834 033		118 834 033	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés							
Personnel et comptes rattachés							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			2 459 456	2 459 456		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupes et associés							
Autres dettes				894 667	365 396	22 884	506 387
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance				2 913 793			2 913 793
TOTAL DES DETTES				125 101 949	2 824 852	118 856 917	3 420 181
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

3.2. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.3. Produit à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	885 608
Charges exceptionnels	
Charges financiers	
TOTAL	885 608

3.5. Produits constatées d'avance

Produits constatées d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 913 793
Produits exceptionnels	
Produits financiers	
TOTAL	2 913 793

3.6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31.12.2020	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	31.12.2021
Capital social ou individuel	24 040 000						24 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	2 322 537						2 322 537
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-9 955 612	3 733 528					-6 222 084
Résultat de l'exercice	3 733 528	3 980 713	-3 733 528				3 980 713
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 140 453	7 714 241	-3 733 528	0	0	0	24 121 166

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

3.7. Composition du capital

	Nombres de titres				Valeur
Libellés	31.12.2020	créés pendant l'exercice	remboursé s pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	31.12.2021
Actions Ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions à dividendes prioritaire					
Parts sociales					

3.8. Postes concernés par les entreprises liées

	31/12/2021
	Montants
Avances et acomptes versés sur immobilisations	
Incorporelles	
Corporelles	
	0,00
Immobilisations financières	
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	24 003 604,44
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
	24 003 604,44
Créances	
Fournisseurs : avances et acomptes versés	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 837,48
Capital souscrit appelé non versé	
	6 837,48
Valeurs mobilières de placement	
Valeurs mobilières de placement	
	0,00
Disponibilités	
Disponibilités	30 970 427,27
	30 970 427,27
Dettes financières diverses	
Dettes rattachées à des participations	
Emprunts et dettes financières divers	
Comptes courants financiers	
	0,00
Clients : avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	759 605,51
	759 605,51
Produits (à détailler)	
Produits des participations	
Produits des créances	
Intérêts	5 173 196,15
	5 173 196,15
Charges (à détailler)	
Intérêts et charges assimilés	2 686 408,49
	2 686 408,49

4. AUTRES INFORMATIONS (CONSOLIDATION)

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale	Forme juridique	Au capital de EUR	Ayant son siège social à	R.C.S
BNP PARIBAS	SA	2 468 663 292,00	16 bd des Italiens 75009 PARIS	662 042 449

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

"Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes, de l'exercice 2021 s'élève à 45.000,00 € toutes taxes comprises, conformément à la lettre de mission approuvée et signée."

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

Société Anonyme

1, Boulevard Haussmann
75009 Paris

**Rapport spécial
des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements
réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2021)**



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Actionnaires

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

1 Boulevard Haussmann

75009 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021) – Page 2

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 1er avril 2022

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ridha Ben Chamek

**Société anonyme au capital de 24.040.000 euros
1, Boulevard Haussmann - 75009 PARIS
433 932 811 RCS PARIS**

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce, L.621-18-3 du Code monétaire et financier et 222-9 du Règlement général de l'AMF

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

BNP Paribas Public Sector (S.A)

**Société anonyme au capital de 24.040.000 euros
1, Boulevard Haussmann - 75009 PARIS
433 932 811 RCS PARIS**

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations fournies ci-dessous viennent en complément des éléments fournis dans le rapport annuel de gestion conformément à l'article L.225-100-1 du Code de commerce (notamment sur la situation de la société au cours de l'exercice précédent et les événements importants survenus depuis la clôture, la marche des affaires sociales et les risques de la société).

1 PRINCIPE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

1.1 Mode de direction

Suite au remboursement intégral le 26 février 2020 de la dernière émission d'obligations foncières de BNP Paribas Public Sector SCF et compte tenu de l'évolution de la stratégie du Groupe BNP Paribas ne souhaitant plus avoir recours à cette société comme véhicule de refinancement, une demande de retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé a été initiée auprès de la Banque Centrale Européenne.

En conséquence du retrait d'agrément de la Banque Centrale Européenne entré en vigueur le 25 mars 2021, BNP Paribas Public Sector SCF a changé de statut et de dénomination pour devenir BNP Paribas Public Sector (S.A) (la « **Société** »).

La Société est une société commerciale non régulée ayant pour seul et unique objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, de gérer jusqu'à leur amortissement et/ou remboursement des créances suivantes :

- créances de prêts des métiers Export Finance, Aircraft Finance ;
- créances de prêts aux collectivités territoriales et titres de créances de collectivité territoriales, d'états ou entités supranationales éligibles ;
- créances de toute nature sur BNP Paribas constituées notamment de dépôts à terme et de trésorerie ;

et plus généralement, d'effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières et commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

La Société ne peut procéder à l'émission d'obligations foncières, à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé d'obligations ou d'actions.

BNP Paribas Public Sector (S.A) est une société anonyme et est administrée par un conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») dont le rôle est d'administrer la Société selon les conditions stipulées dans ses statuts.

Suite au retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé entré en vigueur le 25 mars 2021, le mode de gouvernance de la Société n'a pas été modifié.

1.2 Composition du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, dont un président du Conseil d'administration et un directeur général.

Au 31 décembre 2021, le Conseil était composé de 6 membres.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS (Article L.225-37-4 alinéa 1^{er})	
Nom, prénom	Fonctions
Valérie BRUNERIE	Administratrice, Présidente du Conseil d'administration Mme Valérie BRUNERIE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable Gestion Opérationnelle à Moyen et Long Terme. Autres mandats sociaux : - Présidente du conseil d'administration de BNP Paribas Home Loan SFH, - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Société de Financement de l'Economie Française, - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
Véronique FLOXOLI	Administratrice, Directrice Générale Mme Véronique FLOXOLI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable Funding Moyen et Long terme. Autres mandats sociaux : - Administratrice, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Directrice Générale et Dirigeant Effectif de BNP Paribas Home Loan SFH.
Catherine DECIKER	Administratrice, Directrice Générale Déléguée Catherine DEDICKER est par ailleurs membre de l'équipe ALM - Trésorerie - Moyen-Long Terme au sein de BNP Paribas. <i>Autres mandats sociaux :</i> - Administratrice, Directrice Générale Déléguée et Dirigeant Effectif de BNP Paribas Home Loan SFH

BNP Paribas S.A n° siren 662 042 449	Administrateur Représenté par M. Jean-Marc LEVY
Alexis LATOUR	Administrateur Alexis LATOUR est par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A, CIB Legal, responsable de l'équipe juridique <i>Securitized Product Group – Continental Europe</i> . Autres mandats sociaux : - Administrateur de BNP Paribas Home Loan SFH, - Membre du Conseil de Surveillance de Louis Latour S.A.

1.3 Durée du mandat

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire est de six (6) années. Lorsque le Directeur Général est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le conseil d'administration du 26 mars 2020 a reconduit les mandats de Madame BRUNERIE en qualité de Président du Conseil d'administration et de Madame FLOXOLI en qualité de Directeur Général pour une durée de six (6) années.

Ces fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Le conseil d'administration a par ailleurs nommé Madame Catherine Dedicker en qualité Directeur Général Délégué pour six (6) ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026. Madame DEDICKER a également été nommée administrateur pour une durée de six (6) ans par l'assemblée générale du 28 avril 2020.

Aucun changement n'est intervenu dans la gouvernance de la Société au cours de l'exercice écoulé.

1.4 Nombre minimum d'actions

Conformément aux politiques internes du groupe BNP Paribas, les administrateurs, personnes physiques, ne sont pas détenteurs d'actions.

1.5 Age maximum

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix (70) ans révolus ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

1.6 Indépendance et diversification des membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société ne comprend pas d'administrateur indépendant.

Le Conseil est composé de cinq membres présentant des profils diversifiés puisqu'il réunit à la fois des spécialistes de la structuration, de la gestion du collatéral (actif de la société), des émissions obligataires et des marchés financiers (passif de la société), du juridique et du réglementaire.

Le Conseil veille à maintenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ainsi qu'à la prévention des risques de conflit d'intérêts. A sa connaissance, les administrateurs ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts.

1.7 Rôle, missions et fonctionnement général du Conseil d'administration et de la direction générale

- (i) Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. En cas d'indisponibilité du président, la convocation peut être faite par un vice-président. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui ont été adressées.
- (ii) Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.
- (iii) Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social de la Société, coté et paraphé, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité, conformément aux dispositions légales et signées par le président de séance et un administrateur, ou en cas d'empêchement du président de séance, par deux (2) administrateurs au moins.
- (iv) Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- (v) Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
- (vi) Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le président du Conseil, le directeur général ou le directeur général délégué de la Société, tous les documents et informations qu'il estime utiles.
- (vii) Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le président, le directeur général ou le directeur général délégué, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

- (viii) En outre, le Conseil peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, dans les conditions qu'il fixe, avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toute substitution totale ou partielle, et faire procéder à toutes études et enquêtes. Il fixe, dans ce cas, les rémunérations tant fixes que proportionnelles des mandats effectués.
- (ix) Il peut aussi décider la création de comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou le président soumet pour avis à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.
- (x) Le président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- (xi) Le directeur général et le directeur général délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et des stipulations des statuts, et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.
- (xii) Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général et/ou du directeur général délégué qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.
- (xiii) Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué, mais cette limitation est inopposable aux tiers.
- (xiv) Le directeur général et le directeur général délégué ont la faculté de substituer partiellement dans leurs pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'ils aviseront, avec ou sans la faculté de substituer.
- (xv) Le président du Conseil, le directeur général et le directeur général délégué sont révocables à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

1.8 Activité des organes sociaux :

Au cours de l'année 2021 se sont tenus deux (2) conseils d'administration.

1.9 Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux :

Conformément aux statuts de la Société (article 17), il peut être alloué au Conseil d'administration une rémunération fixe annuelle à titre de jetons de présence dont le montant, porté dans les frais généraux de la Société, est déterminé par l'assemblée générale ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend. Il peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs membres des comités ou commissions constitués en son sein ou chargés de missions ou de mandats déterminés ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation, signalées aux commissaires aux comptes et soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

La rémunération du président, du directeur général et du directeur général délégué est fixée librement par le Conseil d'administration. Elle peut être fixe ou variable (article 16, 17, 18, 20 et 21). Pour ce qui concerne l'exercice 2021, aucune rémunération de quelque nature que ce soit, ni jetons de présence, ni remboursement n'ont été effectués au bénéfice des membres du Conseil d'administration y compris de son Directeur Général et de son Directeur Général Délégué.

1.10 Commissaires aux Comptes titulaires

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

PricewaterhouseCoopers Audit,
63, rue de Villiers,
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Associé : **M. Ridha BEN CHAMEK**

L'Assemblée Générale des actionnaires a renouvelé lors de l'assemblée du 28 avril 2020 le cabinet PricewaterhouseCoopers, situé au 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly sur Seine cedex en qualité de Commissaires aux comptes titulaires, représenté par Monsieur Ridha BEN CHAMEK. La durée des fonctions du cabinet PricewaterhouseCoopers expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, en 2027.

En application de l'article L 823-1 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 9 décembre 2016 dite Sapin 2, la Société n'est plus tenue de désigner de commissaires aux comptes suppléants lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale. Par conséquent, il a été proposé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant au cabinet PricewaterhouseCoopers, ce que le cabinet PricewaterhouseCoopers a accepté.

Suite au retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé entré en vigueur le 25 mars 2021, les missions des cabinets Deloitte en tant que commissaire aux comptes et du cabinet Fides Audit en tant que contrôleur spécifique ont pris fin.

La rémunération des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021 est de 31 960 euros (HT) pour chaque cabinet. En complément, PricewaterhouseCoopers Audit a fourni au titre de l'année 2021 un service autre que la certification des Comptes (SACC) avec la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales pour 1000 euros (HT).

1.12 Conventions « réglementées » visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

A la suite des modifications apportées au régime des conventions réglementées par l'Ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, les conventions conclues entre deux sociétés

dont l'une détient directement ou indirectement la totalité du capital de l'autre, ne relèvent désormais plus du régime d'autorisation préalable du Conseil.

Conformément à la décision du Conseil d'administration de la Société, en date du 4 juin 2015, les dispositions de l'article L.225-40-1 du Code de commerce n'ont plus vocation à s'appliquer aux conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et qui entrent dans le champ d'application de l'article L.225-39 du Code de commerce.

Aucune convention entrant dans le champ d'application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

1.13 Délégations en cours en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous informons n'avoir relevé, au 31 décembre 2021, aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

2. PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES (D'AUDIT / DES REMUNERATIONS/ DES NOMINATIONS)

Suite au retrait d'agrément de BNP Paribas Public Sector SCF en tant qu'établissement de crédit spécialisé entré en vigueur le 25 mars 2021, la Société n'est plus soumise à l'obligation de constitution du comité d'audit prévu par l'article L 823-20 alinéa 4 du Code de commerce.

3. PRESENTATION DES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OU L'ASSEMBLEE GENERALE APPORTE AU POUVOIR DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL (ARTICLE 18 ET 20 DES STATUTS)

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et des stipulations du présent article, et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

4. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE (ARTICLES 25 A 37 DES STATUTS)

Conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, l'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents. Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire, par correspondance ou par moyens de télétransmission aux assemblées générales.

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont réservées à la compétence de l'assemblée générale extraordinaire par la loi et les statuts, elle se réunit au moins une (1) fois par an dans les cinq (5) mois de la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration.

Les actionnaires sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou par moyen électronique de télécommunication. Les actionnaires peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée, sous la condition qu'ils supportent personnellement le montant des frais de recommandation et qu'ils adressent ledit montant à la Société dans un délai raisonnable.

Cependant, en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 telle que prorogée par le décret 2021-255 du 9 mars 2021, les règles de convocation, d'information, de réunion et de délibération des assemblées et des autres organes ont été adaptées pour tenir compte du contexte de crise sanitaire au cours de l'exercice écoulé.

* * *

**Pour le Conseil d'administration de BNP Paribas Public Sector (S.A)
La Présidente du Conseil d'administration**

Mme Valérie Brunerie

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

Société Anonyme

1, Boulevard Haussmann
75009 Paris

*Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise*

Exercice clos le 31 décembre 2021

ETATS FINANCIERS DE

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

31 DECEMBRE 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

**Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations financières	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
TOTAL Actif Immobilisé (II)	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production biens	-	-	-	-
En-cours de production services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Valeurs mobilières de placement:	-	-	-	-
dont actions propres	-	-	-	-
dont autres titres	45 730 716,83	-	45 730 716,83	132 615 529,73
Disponibilités	30 970 427,27	-	30 970 427,27	25 053 972,30
TOTAL Disponibilités	76 701 144,10	-	76 701 144,10	157 669 502,03
Charges constatées d'avance	885 608,33	-	885 608,33	695 459,13
TOTAL Actof Circulant (III)	79 348 505,93	-	79 348 505,93	160 032 506,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Écarts de conversion - Actif (VI)	0,01	-	0,01	3 439 966,05
TOTAL Général (I + II + III + IV + V + VI)	152 089 685,89	-	152 089 685,89	450 423 789,82

BILAN - PASSIF

BILAN - PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
	Brut	Net
Capital social ou individuel dont versé:	24 040 000,00	24 040 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	2 322 536,56	2 322 536,56
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
TOTAL Réserves	2 322 536,56	2 322 536,56
Report à nouveau (d)(o)	- 6 222 083,71	- 9 955 611,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (e)	3 980 713,50	3 733 527,87
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL Capitaux propres (I)	24 121 166,35	20 140 452,85
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL Autres fonds propres (II)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL Provisions pour risques et charges (III)	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 032,93	419 113 829,00
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs:	-	-
TOTAL Dettes financières	118 834 032,93	419 113 829,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 459 456,38	3 640 725,73
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	894 666,58	2 429 934,89
TOTAL Dettes d'exploitation	3 354 122,96	6 070 660,62
Produits constatés d'avance	2 913 793,35	5 098 847,42
TOTAL Dettes (IV)	125 101 949,24	430 283 337,04
Écarts de conversion Passif (V)	2 866 570,30	-
TOTAL Général (I + II + III + IV + V)	152 089 685,89	450 423 789,89

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0,00		0,00	0,00
Production vendue biens	0,00		0,00	0,00
Production vendue services	0,00		0,00	0,00
Chiffres d'affaires nets	0,00		0,00	0,00
Production stockée			0,00	0,00
Production immobilisée			0,00	0,00
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0,00	0,00
Autres produits			1 200 002,72	1 200 000,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 200 002,72	1 200 000,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (marchandises)			0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0,00	0,00
Autres achats et charges externes			270 925,25	431 503,00
Impôts, taxes et versements assimilés			268 535,73	138 669,27
Salaires et traitements			0,00	0,00
Charges sociales			0,00	0,00
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	0,00	0,00
		Dotations aux provisions	0,00	0,00
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		0,00	0,00
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		0,00	0,00
Autres charges			133 806,52	82 980,30
Total des charges d'exploitation (II)			673 267,50	653 152,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-526 735,22	-546 847,43
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0,00	0,00
Produits financiers de participations			0,00	0,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			5 173 196,15	10 759 121,23
Reprises sur provisions et transferts de charges I			0,00	143 266,89
Différences positives de change			0,00	293 078,50
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des produits financiers (V)			5 173 196,15	11 195 466,62
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			2 686 408,49	7 138 187,00
Différences négatives de change			43 636,75	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des charges financières (VI)			2 730 045,24	7 138 187,00
RÉSULTAT FINANCIER			2 443 150,91	4 057 279,62
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 969 886,13	4 604 127,05

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0,00	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 010 827,37	870 599,04
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 373 198,87	12 395 466,62
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 392 485,37	8 661 938,61
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	3 980 713,50	3 733 528,01

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Public Sector SCF sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Le 25 mars 2021, l'entité BNP Paribas Public Sector SCF a eu un retrait d'agrément en tant qu'établissement de crédit.

Pour cela, les comptes au 31/12/2021 ont été arrêtés selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à

l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Valeurs mobilières de placement

Sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

2.1. Variation des autres immobilisations financières et autres titres immobilisés

	Valeur à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur à la clôture
Autres titres immobilisés					
Dépréciation					
Valeur nette comptable des autres titres immobilisés					
Prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Dépréciation					
Valeur nette comptable des prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Autres					
Dépréciation					
Valeur nette comptable autres					
TOTAL	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180

2.2. Variation des valeurs mobilières de placement

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	A la clôture
Valeur mobilières de placement	132 615 530		- 86 884 813		45 730 717
Intérêts courus					
Dépréciation					
Valeur nette comptable	132 615 530		-86 884 813		45 730 717

3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1. Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant net	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Autres immos financières							
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Clients douteux ou litigieux							
Autres créances				1 761 754	1 754 916	6 837	
Créances représentatives de titres prêtés							
Personnel et comptes rattachés							
Securité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Autres impôts						
	Etat - divers						
Groupes et associés							
Débiteurs divers							
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				1 761 754	1 754 916	6 837	
Charges constatées d'avance				885 608		885 608	
TOTAL DES CREANCES				885 608		885 608	
Prêts accordés en cours d'exercice							
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B	Etat des dettes			Montant net	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine							
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				118 834 033		118 834 033	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés							
Personnel et comptes rattachés							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			2 459 456	2 459 456		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupes et associés							
Autres dettes				894 667	365 396	22 884	506 387
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance				2 913 793			2 913 793
TOTAL DES DETTES				125 101 949	2 824 852	118 856 917	3 420 181
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

3.2. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.3. Produit à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	885 608
Charges exceptionnels	
Charges financiers	
TOTAL	885 608

3.5. Produits constatées d'avance

Produits constatées d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 913 793
Produits exceptionnels	
Produits financiers	
TOTAL	2 913 793

3.6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31.12.2020	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	31.12.2021
Capital social ou individuel	24 040 000						24 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	2 322 537						2 322 537
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-9 955 612	3 733 528					-6 222 084
Résultat de l'exercice	3 733 528	3 980 713	-3 733 528				3 980 713
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 140 453	7 714 241	-3 733 528	0	0	0	24 121 166

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

3.7. Composition du capital

	Nombres de titres				Valeur
Libellés	31.12.2020	créés pendant l'exercice	remboursé s pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	31.12.2021
Actions Ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions à dividendes prioritaire					
Parts sociales					

3.8. Postes concernés par les entreprises liées

	31/12/2021
	Montants
Avances et acomptes versés sur immobilisations	
Incorporelles	
Corporelles	
	0,00
Immobilisations financières	
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	24 003 604,44
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
	24 003 604,44
Créances	
Fournisseurs : avances et acomptes versés	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 837,48
Capital souscrit appelé non versé	
	6 837,48
Valeurs mobilières de placement	
Valeurs mobilières de placement	
	0,00
Disponibilités	
Disponibilités	30 970 427,27
	30 970 427,27
Dettes financières diverses	
Dettes rattachées à des participations	
Emprunts et dettes financières divers	
Comptes courants financiers	
	0,00
Clients : avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	759 605,51
	759 605,51
Produits (à détailler)	
Produits des participations	
Produits des créances	
Intérêts	5 173 196,15
	5 173 196,15
Charges (à détailler)	
Intérêts et charges assimilés	2 686 408,49
	2 686 408,49

4. AUTRES INFORMATIONS (CONSOLIDATION)

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale	Forme juridique	Au capital de EUR	Ayant son siège social à	R.C.S
BNP PARIBAS	SA	2 468 663 292,00	16 bd des Italiens 75009 PARIS	662 042 449

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

"Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes, de l'exercice 2021 s'élève à 45.000,00 € toutes taxes comprises, conformément à la lettre de mission approuvée et signée."

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Etabli en EUR					
Nature des indications	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 240 732,37	6 287 353,26	588 556,00	5 031 033,00	0,00
b) Résultat avant impôts et charges calculées	5 283 184,95	5 440 000,77	-285 323,00	4 460 860,02	2 969 886,13
c) Impôt sur les bénéfices	-1 902 163,95	-4 319 265,72	-9 542 803,00	-870 599,04	1 010 827,37
d) Participation des salariés dûe au titre de l'exercice					
e) Dotations aux amortissements et provisions					
f) Résultat après impôts et charges calculées	3 381 021,00	1 116 566,00	-9 967 224,00	3 733 527,87	3 980 713,50
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	3 221 360,00	1 057 760,00	0,00	0,00	0,00
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	1,41	0,47	-4,09	1,49	1,66
b) Résultat après impôts et charges calculées	1,41	0,46	-4,15	1,55	1,66
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action	1	0	0	0	0
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.
1 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 1er avril 2022,

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ridha Ben Chamek

ETATS FINANCIERS DE

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

31 DECEMBRE 2021

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR S.A.

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

**Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations financières	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
TOTAL Actif Immobilisé (II)	72 741 179,95	-	72 741 179,95	286 951 317,45
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production biens	-	-	-	-
En-cours de production services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	1 761 753,50	-	1 761 753,50	1 667 545,16
Valeurs mobilières de placement:	-	-	-	-
dont actions propres	-	-	-	-
dont autres titres	45 730 716,83	-	45 730 716,83	132 615 529,73
Disponibilités	30 970 427,27	-	30 970 427,27	25 053 972,30
TOTAL Disponibilités	76 701 144,10	-	76 701 144,10	157 669 502,03
Charges constatées d'avance	885 608,33	-	885 608,33	695 459,13
TOTAL Actof Circulant (III)	79 348 505,93	-	79 348 505,93	160 032 506,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Écarts de conversion - Actif (VI)	0,01	-	0,01	3 439 966,05
TOTAL Général (I + II + III + IV + V + VI)	152 089 685,89	-	152 089 685,89	450 423 789,82

BILAN - PASSIF

BILAN - PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
	Brut	Net
Capital social ou individuel dont versé:	24 040 000,00	24 040 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	2 322 536,56	2 322 536,56
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
TOTAL Réserves	2 322 536,56	2 322 536,56
Report à nouveau (d)(o)	- 6 222 083,71	- 9 955 611,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (e)	3 980 713,50	3 733 527,87
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL Capitaux propres (I)	24 121 166,35	20 140 452,85
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL Autres fonds propres (II)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL Provisions pour risques et charges (III)	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 032,93	419 113 829,00
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs:	-	-
TOTAL Dettes financières	118 834 032,93	419 113 829,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 459 456,38	3 640 725,73
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	894 666,58	2 429 934,89
TOTAL Dettes d'exploitation	3 354 122,96	6 070 660,62
Produits constatés d'avance	2 913 793,35	5 098 847,42
TOTAL Dettes (IV)	125 101 949,24	430 283 337,04
Écarts de conversion Passif (V)	2 866 570,30	-
TOTAL Général (I + II + III + IV + V)	152 089 685,89	450 423 789,89

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0,00		0,00	0,00
Production vendue biens	0,00		0,00	0,00
Production vendue services	0,00		0,00	0,00
Chiffres d'affaires nets	0,00		0,00	0,00
Production stockée			0,00	0,00
Production immobilisée			0,00	0,00
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0,00	0,00
Autres produits			1 200 002,72	1 200 000,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 200 002,72	1 200 000,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (marchandises)			0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0,00	0,00
Autres achats et charges externes			270 925,25	431 503,00
Impôts, taxes et versements assimilés			268 535,73	138 669,27
Salaires et traitements			0,00	0,00
Charges sociales			0,00	0,00
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	0,00	0,00
		Dotations aux provisions	0,00	0,00
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0,00	0,00
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	0,00
Autres charges			133 806,52	82 980,30
Total des charges d'exploitation (II)			673 267,50	653 152,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-526 735,22	-546 847,43
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0,00	0,00
Produits financiers de participations			0,00	0,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			5 173 196,15	10 759 121,23
Reprises sur provisions et transferts de charges I			0,00	143 266,89
Différences positives de change			0,00	293 078,50
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des produits financiers (V)			5 173 196,15	11 195 466,62
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			2 686 408,49	7 138 187,00
Différences négatives de change			43 636,75	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des charges financières (VI)			2 730 045,24	7 138 187,00
RÉSULTAT FINANCIER			2 443 150,91	4 057 279,62
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 969 886,13	4 604 127,05

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0,00	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 010 827,37	870 599,04
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 373 198,87	12 395 466,62
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 392 485,37	8 661 938,61
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	3 980 713,50	3 733 528,01

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Public Sector SCF sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Le 25 mars 2021, l'entité BNP Paribas Public Sector SCF a eu un retrait d'agrément en tant qu'établissement de crédit.

Pour cela, les comptes au 31/12/2021 ont été arrêtés selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à

l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Valeurs mobilières de placement

Sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

2.1. Variation des autres immobilisations financières et autres titres immobilisés

	Valeur à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur à la clôture
Autres titres immobilisés					
Dépréciation					
Valeur nette comptable des autres titres immobilisés					
Prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Dépréciation					
Valeur nette comptable des prêts	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180
Autres					
Dépréciation					
Valeur nette comptable autres					
TOTAL	286 951 317		- 214 210 138		72 741 180

2.2. Variation des valeurs mobilières de placement

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	A la clôture
Valeur mobilières de placement	132 615 530		- 86 884 813		45 730 717
Intérêts courus					
Dépréciation					
Valeur nette comptable	132 615 530		-86 884 813		45 730 717

3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1. Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant net	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Autres immos financières							
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				72 741 180	48 455 786	24 285 394	
Clients douteux ou litigieux							
Autres créances				1 761 754	1 754 916	6 837	
Créances représentatives de titres prêtés							
Personnel et comptes rattachés							
Securité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Autres impôts						
	Etat - divers						
Groupes et associés							
Débiteurs divers							
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				1 761 754	1 754 916	6 837	
Charges constatées d'avance				885 608		885 608	
TOTAL DES CREANCES				885 608		885 608	
Prêts accordés en cours d'exercice							
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B	Etat des dettes			Montant net	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine							
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				118 834 033		118 834 033	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés							
Personnel et comptes rattachés							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			2 459 456	2 459 456		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupes et associés							
Autres dettes				894 667	365 396	22 884	506 387
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance				2 913 793			2 913 793
TOTAL DES DETTES				125 101 949	2 824 852	118 856 917	3 420 181
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

3.2. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.3. Produit à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 834 033
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 459 456
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	894 667
TOTAL DETTES	122 188 156

3.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	885 608
Charges exceptionnels	
Charges financiers	
TOTAL	885 608

3.5. Produits constatées d'avance

Produits constatées d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 913 793
Produits exceptionnels	
Produits financiers	
TOTAL	2 913 793

3.6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31.12.2020	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	31.12.2021
Capital social ou individuel	24 040 000						24 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	2 322 537						2 322 537
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-9 955 612	3 733 528					-6 222 084
Résultat de l'exercice	3 733 528	3 980 713	-3 733 528				3 980 713
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 140 453	7 714 241	-3 733 528	0	0	0	24 121 166

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

3.7. Composition du capital

	Nombres de titres				Valeur
Libellés	31.12.2020	créés pendant l'exercice	remboursé s pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	31.12.2021
Actions Ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions à dividendes prioritaire					
Parts sociales					

3.8. Postes concernés par les entreprises liées

	31/12/2021
	Montants
Avances et acomptes versés sur immobilisations	
Incorporelles	
Corporelles	
	0,00
Immobilisations financières	
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	24 003 604,44
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
	24 003 604,44
Créances	
Fournisseurs : avances et acomptes versés	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 837,48
Capital souscrit appelé non versé	
	6 837,48
Valeurs mobilières de placement	
Valeurs mobilières de placement	
	0,00
Disponibilités	
Disponibilités	30 970 427,27
	30 970 427,27
Dettes financières diverses	
Dettes rattachées à des participations	
Emprunts et dettes financières divers	
Comptes courants financiers	
	0,00
Clients : avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	759 605,51
	759 605,51
Produits (à détailler)	
Produits des participations	
Produits des créances	
Intérêts	5 173 196,15
	5 173 196,15
Charges (à détailler)	
Intérêts et charges assimilés	2 686 408,49
	2 686 408,49

4. AUTRES INFORMATIONS (CONSOLIDATION)

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale	Forme juridique	Au capital de EUR	Ayant son siège social à	R.C.S
BNP PARIBAS	SA	2 468 663 292,00	16 bd des Italiens 75009 PARIS	662 042 449

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

"Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes, de l'exercice 2021 s'élève à 45.000,00 € toutes taxes comprises, conformément à la lettre de mission approuvée et signée."